Quatre-vingt-troisième année. — N° 309. Le Numéro : 15 francs. Lundi 31 Décembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets des 29 et 31 décembre 1951 portant nominations et admission à la retraite dans la magistrature (p. 13083).

Arrêtés portant nominations, mutations et admissions à la retraite (administration pénitentiaire) (p. 13083).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant nomination des membres de la commission chargée de répartir l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat polonais aux ressortissants français touchés par la loi polonaise sur les nationalisations (p. 13083).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et portant admission à la retraite (sûreté nationale) (p. 13084).

Modification aux circonscriptions territoriales de communes (p. 13084).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 13084).

Décrets du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 13088).

Arrêté du 27 décembre 1951 portant remise de débet (p. 13090).

Arrêtés portant prolongation d'activité et rectificatif (personnels civils extérieurs de l'air et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 13090).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 26 décembre 1951 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances sur la vie (p. 13090).

Arrêté portant nomination des membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe (p. 13090).

Arrêté portant nomination des membres de la commission centrale de classement, chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe (p. 13090).

Liste d'aptitude des receveurs principaux des finances de 2e classe de la trésorerie d'Algérie à l'emploi de receveur principal des finances de 1re classe de la trésorerie d'Algérie (p. 13091).

Liste d'aptitude des inspecteurs principaux de 1re classe de la trésorerie d'Algérie à l'emploi de receveur principal des finances de 2e classe de la trésorerie d'Algérie (p. 13091).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 12 décembre 1951 portant remise de débet (p. 13091).

Arrêté du 27 décembre 1951 portant équivalence du certificat d'études supérieures de chronométrie avec un diplôme d'études supérieures de mathématiques (p. 13091).

Arrêté du 29 décembre 1951 relatif aux inscriptions en vue de l'obtention de bourses départementales ou communales (p. 13091).

Arrêté portant détachement (enseignement supérieur) (p. 13091).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1951 de l'école nationale supérieure de chimie de Strasbourg (p. 13091).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant attribution du diplôme d'ingénieur et du certificat d'ancien élève des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 13091).

Liste des candidates auxquelles est conféré le certificat d'aptitude à l'enseignement pratique (section chefs des travaux) dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles (p. 13092).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 29 décembre 1951 relatif à la commission des marchés des chemins de fer (p. 13092).

Décrets portant acceptation de la démission d'ingénieurs des ponts et chaussées (rectificatifs) (p. 13093).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 27 décembre 1951 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1951 instituant une commission chargée d'examiner les problèmes posés par les submersions entraînées par l'aménagement de la chute de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes et Basses-Alpes) (p. 13093).

Arrêté portant attribution de bourses aux élèves de l'école supérieure des mines de Paris (p. 13093).

Arrêté portant nominations (service des instruments de mesure) (p. 13093).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Arrêté du 28 décembre 1951 fixant les nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées au bureau de conditionnement des matières textiles administré par la ville de Reims (p. 13093).

Arrêté du 28 décembre 1951 fixant les nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées au bureau de conditionnement des laines de Mazamet (p. 13095).

Arrêtés portant promotions (administrateurs) (p. 13095).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 18 décembre 1951 portant création d'un comité technique des fruits et légumes métropole-Afrique du Nord (p. 13096).

Arrêté du 19 décembre 1951 portant fixation du taux des primes à la culture de l'olivier pour 1951 (p. 13096).

Arrêtés portant promotions et inscriptions au tableau d'avancement (contrôle des lois sociales en agriculture et service des haras) (p. 13097).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1441 modifiant, en ce qui concerne les départements de la Guadeloupe, de la Guyane Française, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions du décret n° 48-593 du 30 mars 1948 étendant le bénéfice de l'ordonnance du 2 février 1945, modifiée, organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés et modifiant le régime des pensions de vieillesse et d'invalidité des assurances sociales aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion et du décret n° 50-1110 du 9 novembre 1950 modifiant le décret n° 48-593 du 30 mars 1948 précité et l'article 2 du décret n° 48-603 du 30 mars 1948 (rectificatif) (p. 13097).

Arrêté fixant les modèles de documents visés aux articles 2, 3 et 7 du décret n° 51-1269 du 29 octobre 1951 (rectificatif) (p. 13097).

Arrêté modifiant l'arrêté du 25 novembre 1950 portant nomination des membres du conseil supérieur de la sécurité sociale (p. 13097).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 12 novembre 1951 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 13097).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 30 décembre 1951 portant admission à la retraite du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 13097).

Décret n° 51-1464 portant fixation, pour l'application du décret n° 51-1304 du 13 novembre 1951, des nouveaux taux des allocations spéciales aux grands invalides et aux grands mutilés et de l'indemnité temporaire de soins aux tuberculeux (rectificatif) (p. 13098).

Décret n° 51-1465 portant fixation du nouveau taux des pensions et accessoires de pensions alloués aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, en application du décret n° 51-1304 du 13 novembre 1951 (rectificatif) (p. 13098).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 18 décembre 1951 portant institution d'une régie de recettes auprès du service central de la pharmacie pour la perception du droit fixe de visa des spécialités pharmaceutiques (p. 13098).

Arrêtés portant promotions et acceptation de démission (administration centrale) (p. 13098).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 27 décembre 1951 relatif aux chèques postaux de voyage (p. 13099).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations et réintégration (services extérieurs) (p. 13099).

Ministère de la marine marchande.

Liste des élèves bénéficiant de bourses dans les écoles nationales de la marine marchande (rectificatif) (p. 13098).

Successions en déshérence (p. 13099).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 13100).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 13101).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 13102).

Avis de vacance de deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale (p. 13102).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de vacance de l'emploi de chef de travaux attaché à la chaire d'anatomie pathologique à l'école nationale vétérinaire de Lyon (p. 13102).

Avis de concours à la caisse nationale de crédit agricole (p. 13102).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (50e semaine de 1951) (p. 13102).

Annonces (p. 13103).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 166 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 30 décembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 10153).

N° 97 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du dimanche 30 décembre 1951. — Questions écrites (p. 3577).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 29 décembre 1951 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 29 décembre 1951, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Rouen, sur sa demande, M. Bevin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Havre, en remplacement de M. Heer, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel d'Orléans.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Havre, M. Gilg, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Chambéry, en remplacement de M. Bevin.

Décret du 29 décembre 1951 portant nomination dans la magistrature.

Par décret du 29 décembre 1951, pris sur le rapport du conseil supérieur de la magistrature, M. Cozette, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Rocroi, en remplacement de M. Perrin, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre.

Décret du 29 décembre 1951 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 29 décembre 1951, M. Canonne, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, est délégué dans les fonctions de procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 31 décembre 1951 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 31 décembre 1951, M. Bonin (Edmond-Jacques), ancien magistrat, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Mirecourt (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 4), en remplacement de M. Mazohier, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 27 décembre 1951:

Est nommé, par nécessité de service, économe (3e classe) de la maison centrale de Loos et du centre pénitentiaire de Seclin, M. Rivault (Lucien), greffier comptable (3e classe) du centre pénitentiaire de Mauzac.

Est nommé, par nécessité de service, greffier comptable (3e classe) du centre pénitentiaire de Mauzac, M. Rousseau (Robert), économe (3e classe) du centre pénitentiaire du Vigeant.

Est nommé, par nécessité de service, greffier comptable (1re classe) du pénitencier agricole de Casabianda, M. Lassalle (Raymond), greffier comptable (1re classe) du centre pénitentiaire du Vigeant.

Est nommée surveillante (3e classe) à la maison d'arrêt de Loos, Mme Rivault (Simone), surveillante (3e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Par arrêté du 28 décembre 1951:

Sont admises à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 23 novembre 1951, Mme Paulais, née Caillat (Adèle), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Baugé (application des dispositions de l'article 6, paragraphes 1 et 12, du code des pensions civiles et militaires de retraite).

A compter du 1er janvier 1952, Mme Lacaze, née Morin (Angélina), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt d'Agen (application des dispositions de l'article 6, paragraphes 3 et 37, du code des pensions civiles et militaires de retraite).

Sont nommés, par nécessité de service, éducateurs stagiaires, à compter du 1er janvier 1952:

A la maison d'arrêt de Rouen: M. Charon (Claude), éducateur stagiaire à la maison d'arrêt de Bourges.

Au centre pénitentiaire d'Œrmingen: M. Clemens (Roger), éducateur stagiaire à la maison centrale de Loos.

A la maison centrale de Caen: M. Mahe (Yves), éducateur stagiaire aux prisons de Mulhouse.

A la maison centrale de Loos: M. Prost (Maurice), éducateur stagiaire à la maison d'arrêt de Bourges.

A la maison centrale de Melun: M. Touin (Auguste), éducateur stagiaire à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes.

Sont nommées, par nécessité de service, éducatrices stagiaires, à compter du 1er janvier 1952:

A la maison centrale de Haguenau: Mmes Gerin-Ricard (Denise), Richard (Jeanne), éducatrices stagiaires à la maison d'arrêt d'Evreux.

A la maison centrale de Doullens: Mlles Belgoul (Geneviève), Isner (Elisabeth), éducatrices stagiaires à la maison d'arrêt d'Evreux.

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt d'Arras: M. Palette (Jean), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt de Beauvais.

Aux prisons de Fresnes: M. Porcheron (Robert), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt d'Orléans.

A la maison d'arrêt de Colmar: M. Balthazard (Anatole), surveillant chef adjoint (2e classe) à la maison d'arrêt d'Epinal.

A la maison centrale de Caen: M. Capet (René), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Caen.

A la maison d'arrêt de Saintes: M. Rolland (Guy), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Rochefort.

A la maison d'arrêt de Châteauroux: M. Bonneu (Rémy), surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt de Rochefort.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Beauvais: M. Danesi (François), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale de Fontrevault.

Aux prisons de Fresnes: M. Albert (Robert), surveillant (4e classe) à la maison de correction d'Orléans.

Est acceptée la démission de:

M. Guezel (Jean), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Versailles.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nomination des membres de la commission chargée de répartir l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat polonais aux ressortissants français touchés par la loi polonaise du 3 janvier 1946 sur les nationalisations.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 1er et 7 de la loi n° 51-673 du 24 mai 1951 relative à la répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat polonais aux ressortissants français touchés par la loi polonaise du 3 janvier 1946 sur les nationalisations,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont désignés pour constituer la commission prévue à l'article 1er de la loi n° 51-673 du 24 mai 1951:

Président.

M. Battestini, président de chambre à la cour de cassation.

Membres.

M. Brasart, conseiller d'Etat.

M. Jaquillard, conseiller à la cour de cassation.

M. Priem, conseiller maître à la cour des comptes.

M. Dayet, ministre plénipotentiaire.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère des affaires étrangères, le directeur du personnel au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur du personnel au ministère de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDGAR FAURE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

Par arrêté du 21 décembre 1951, pris au titre de l'ordonnance du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative, l'acte dit arrêté du 29 juin 1944 portant révocation de ses fonctions de M. Soutif (Henri), commissaire de police, est rapporté.

M. Soutif est mis d'office à la retraite.

Modification aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 8 décembre 1951, le préfet du Loiret a prononcé la modification des limites territoriales des communes de Chalette-sur-Loing (canton et arrondissement de Montargis) et de Montargis (mêmes canton et arrondissement), conformément au plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 29 décembre 1951 pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent:

CORÉE

Au grade d'officier.

Dumoncel (Henri-Emile-Joseph), colonel, forces terrestres françaises de l'O. N. U. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

INDOCHINE

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 11 septembre 1951.)

Desmartin (René), chef de bataillon I. C., 9e bataillon vietnamien. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

CORÉE

Au grade de chevalier.

Bontin (Jacques-Marie), lieutenant, bataillon français de l'O. N. U.

Haeffner (Jean-Jacques), lieutenant de réserve, bataillon français de l'O. N. U.

Lalague (Pierre-Bertrand), lieutenant, bataillon français de l'O. N. U. Cette nomination annule la citation à l'ordre de l'armée attribuée à l'intéressé par décision n° 34 du 26 octobre 1951.

Pierre (Jean-Marie-Adrien), lieutenant de réserve, bataillon français de l'O. N. U.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

INDOCHINE

Compain (Jacques-Marie), lieutenant, 10e bataillon de parachutistes de chasseurs à pied.

Marques (Jean-André-François), lieutenant, 3/4e régiment de tirailleurs marocains. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 33 du 4 octobre 1951.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1951.)

Preaud (Gérard-Marie-Pierre), lieutenant, 1er régiment de chasseurs.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Vernet (Pierre), capitaine, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 31 août 1951.)

Rousseau (Alain-René), sous-lieutenant de réserve, bataillon des forces côtières. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 29 décembre 1951 portant promotion et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, sur le rapport du président des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine:

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

De Kerzauzon (F.-O.-M.), capitaine de corvette.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier

Thiroux de Gervillier (D.-J.-A.), lieutenant de vaisseau.

Gras (B.-J.-M.), lieutenant de vaisseau.

Vedel (J.-J.-E.-P.), lieutenant de vaisseau.

Dequet (R.-P.-R.-M.), lieutenant de vaisseau.

Liard (R.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Ces promotion et nominations ne comportent pas l'attribution de la croix de guerre des T. O. E. Les intéressés étant cités pour le même motif.

Décret du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 50-600 du 14 juin 1950; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 décembre 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

ARMÉE ACTIVE

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

MM.

De Fleuriau (M.-F.-A.-H.), lieutenant de vaisseau; 46 annuités, chevalier du 7 juillet 1945. 2 fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 5 mois. Bonifications: normales hors d'Europe, 1 an 3 mois; pour services aériens, 6 ans 3 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 11 mois.

Combier (R.-E.-E.), capitaine de corvette; 48 annuités, chevalier du 20 juin 1946. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans 5 mois. Bonifications: normale hors d'Europe, 2 ans 5 mois; pour services aériens, 6 ans. Total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 10 mois.

Saleun (E.-J.-J.), capitaine de corvette; 51 annuités, chevalier du 11 novembre 1946. 2 fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans. Bonifications: normales hors d'Europe, 1 an 11 mois; pour services aériens, 5 ans 2 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 12 ans 1 mois.

Huet (P.-H.-P.), capitaine de corvette; 45 annuités, chevalier du 20 mars 1946. Cité, blessé. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 5 ans 8 mois. Bonifications: normales hors d'Europe, 3 ans 8 mois; pour services aériens, 4 ans 6 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans 10 mois.

Lemaitre (L.-H.), capitaine de corvette; 49 annuités, chevalier du 8 mai 1947. 2 fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 4 ans 7 mois. Bonifications: normales hors d'Europe, 3 ans 1 mois; pour services aériens, 3 ans 9 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 11 ans 5 mois.

Au grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

MM.

Le Bail (M.-E.-F.), lieutenant de vaisseau; 21 annuités.

Laurent (C.-B.-H.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.

TABLEAU GENERAL

Corps des officiers de marine.

MM.
Favier (M.-A.-H.), capitaine de vaisseau; 53 annuités. Officier du 23 décembre 1938. 2 fois cité.
Lepolier (A.-A.), capitaine de vaisseau; 51 annuités. Officier du 1er juillet 1941. 2 fois cité.
Monnot (A.-J.-L.-E.), capitaine de vaisseau; 57 annuités. Officier du 14 octobre 1944. 2 fois cité
Cirier (R.), capitaine de vaisseau; 50 annuités. Officier du 13 octobre 1940.
Stourm (A.), capitaine de vaisseau; 52 annuités. Officier du 21 mars 1946. 3 fois cité.
Fournier (L.-J.-B.), capitaine de vaisseau; 47 annuités. Officier du 16 juin 1945. 5 fois cité.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

M. Brancourt (J.-A.-A.), contrôleur général de 2e classe; 56 annuités. Officier du 19 novembre 1945.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

M. Balland (J.-J.), ingénieur général de 1re classe du G. M.; 49 annuités. Officier du 11 juin 1937. 2 fois cité.

Corps de santé de la marine.

MM.
Gaic (J.), médecin en chef de 1re classe; 53 annuités. Officier du 1er juillet 1941. Cité.
Le Guillou de Creisquer (F.-P.-M.), médecin en chef de 1re classe, 53 annuités. Officier du 1er juillet 1941. 2 fois cité.

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

MM.
Grincourt (P.-M.-J.), capitaine de frégate; 36 annuités. Officier du 7 novembre 1942. 2 fois cité.
Bailleux (F.-J.), capitaine de frégate; 37 annuités. Officier du 7 novembre 1942. 3 fois cité.
Frossard (A.), capitaine de frégate; 35 annuités. Officier du 1er juillet 1941. Cité.
Ricour (M.-J.-P.), capitaine de corvette; 50 annuités. Chevalier du 18 novembre 1941. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans. Bonifications normales hors d'Europe, 3 ans, 4 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans, 4 mois.
Beslu (M.-G.-A.), capitaine de corvette; 43 annuités. Chevalier du 25 juillet 1944. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans, 4 mois. Bonifications normales hors d'Europe, 4 ans, 1 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 11 ans, 5 mois.
Vautherin (E.-C.), capitaine de corvette; 38 annuités. Chevalier du 7 novembre 1942. Cité.
Chalmin (P.-M.), capitaine de frégate; 36 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941. Cité.
Grinda (L.-J.-H.), capitaine de corvette; 37 annuités. Chevalier du 31 décembre 1941. Cité.
Mousset (E.-L.-M.), capitaine de corvette; 35 annuités. Chevalier du 2 mai 1941. Cité.
Richard (L.-P.-E.), capitaine de frégate; 34 annuités. Chevalier du 27 octobre 1940. 2 fois cité.
Hiriburren (C.-M.-M.), capitaine de frégate; 35 annuités. Chevalier du 21 juin 1942. 2 fois cité.
Guillon (R.-J.-M.), capitaine de corvette; 36 annuités. Chevalier du 31 décembre 1941.
Hourst (H.), capitaine de corvette; 34 annuités. Chevalier du 3 décembre 1942. 3 fois cité. Blessé.
Winter (G.-G.-G.), capitaine de frégate; 33 annuités. Chevalier du 5 juin 1940. 2 fois cité.
Rolellec du Porzic (O.-X.-J.), capitaine de corvette; 33 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940. 7 fois cité.
Léost (A.), capitaine de frégate; 30 annuités. Chevalier du 30 mars 1944. 2 fois cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans, 8 mois. Bonifications normales hors d'Europe, 3 ans. Total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans, 8 mois.
Dumonte (A.-E.-F.), capitaine de corvette; 34 annuités. Chevalier du 30 mars 1944. Cité. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 7 ans, 8 mois. Bonifications normales hors d'Europe, 6 ans. Total des annuités dans le grade inférieur, 13 ans, 8 mois.
Drogou (Y.), capitaine de corvette; 31 annuités. Chevalier du 20 janvier 1940. 3 fois cité.
Parkinson (J.-P.), lieutenant de vaisseau; 30 annuités. Chevalier du 27 octobre 1940. Cité.
Molina d'Aranda de Darrax (R.-G.-G.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. Chevalier du 28 novembre 1940. 2 fois cité.
Schlumberger (E.-M.), capitaine de frégate; 29 annuités. Chevalier du 7 juillet 1945. 4 fois cité. Compagnon de la Libération. Médaille de la Résistance. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 5 mois. Bonifications normales hors d'Europe, 4 ans. Total des annuités dans le grade inférieur, 10 ans 5 mois.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM.
Levert (E.-H.-R.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 34 annuités. Chevalier du 27 octobre 1943. Cité.
Donéon (Y.-M.-F.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 40 annuités. Chevalier du 27 octobre 1943.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM.
Cuchet (G.-M.-A.), ingénieur en chef de 1re classe du G. M.; 32 annuités. Chevalier du 1er février 1941.
Darpas (J.-G.), ingénieur en chef de 1re classe de l'A. N.; 32 annuités. Chevalier du 31 décembre 1941.

Corps du commissariat de la marine.

MM.
Dammame (M.-A.-M.), commissaire de 1re classe; 17 annuités. Chevalier du 9 mai 1941 (pour faits de guerre). Cité, blessé.
Schloesing (R.-E.-H.), commissaire en chef de 2e classe; 51 annuités. Chevalier du 17 juillet 1945. Ancienneté dans la Légion d'honneur, 6 ans 4 mois. Bonifications normales hors d'Europe, 7 ans 11 mois. Total des annuités dans le grade inférieur, 14 ans 3 mois.

Corps de santé de la marine.

MM.
Daydé (G.-M.), médecin principal; 34 annuités. Chevalier du 16 mai 1941. Cité.
Carré (L.-A.), médecin principal; 39 annuités Chevalier du 1er janvier 1940.

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

MM.
Le Cerf (C.-E.-G.), administrateur général de 2e classe; 28 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941.
Autigeu (L.-J.), administrateur en chef de 2e classe; 17 annuités. Chevalier du 20 juin 1940.

Corps des professeurs de la marine marchande.

MM.
Sénéchal (J.-Y.-M.), professeur en chef de 1re classe mécanicien; 33 annuités. Chevalier du 11 juillet 1940. 2 fois cité.
Payen (A.-L.-M.), professeur en chef de 2e classe hydrographe, 41 annuités. Chevalier du 1er juillet 1937.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.
Yonnet (H.), officier des équipages de 2e classe; 67 annuités. Chevalier du 31 décembre 1941. 3 fois cité.
Allenou (J.-M.), officier des équipages de 1re classe; 44 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941.

Corps des officiers d'administration.

Branche Comptable des matières.

M. Kéraudren (P.-M.), officier d'administration principal; 53 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940. 2 fois blessé.

Branche Commissariat et santé.

M. Kerveila (A.-M.), officier d'administration principal; 42 annuités. Chevalier du 16 juin 1938.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche Constructions et armes navales.

M. Guillemot (P.-F.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux des C. N.; 51 annuités. Chevalier du 1er février 1941. 4 fois cité.

Branche des travaux maritimes.

MM.
Cuiret (E.), ingénieur des directions de travaux principal; 44 annuités. Chevalier du 14 juillet 1937.
Eude (E.), ingénieur des directions de travaux principal; 55 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

Au grade de chevalier.

MM.

Dano (E.-J.-M.-A.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. Cité.
Léberge (J.-M.-D.), capitaine de corvette; 27 annuités. 2 fois cité.
Argoud (J.-M.-F.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.
Bonneleau (A.-J.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. 2 fois cité, blessé.
Zambeaux (H.-M.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité (pour compter du 30 septembre 1950, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Houdayer (R.-G.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. 2 fois cité.
Des Courtils de Bessy (R.-J.-F.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. 2 fois cité (pour compter du 30 septembre 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Riboulot (J.-P.-H.-F.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.
Ollivier (J.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. Cité.
Valois (L.-R.-M.-N.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.
Sabler (Y.-P.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.
Brunet-Moret (Y.-J.-M.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. Cité.
Gazeau (J.-L.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. Cité.
Ludwig (J.-J.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. 2 fois cité.
Roger (G.-R.), capitaine de corvette; 26 annuités. Cité.
Camusso (G.-F.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. Cité.
Le Goff (Y.-L.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. 3 fois cité.
Monsaingeon (J.-M.-C.-M.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. 2 fois cité.
Prade (M.-A.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités.
Chabasseur (R.-J.), lieutenant de vaisseau; 25 annuités. 2 fois cité.
Chauvin (A.-M.-J.-P.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. Cité.
Bouvier (C.-J.-L.-M.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. Cité.
Tourtet (R.-H.-A.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. 2 fois cité.
Schloesing (P.-E.), lieutenant de vaisseau; 21 annuités. Cité.
Rogeon (G.), lieutenant de vaisseau; 24 annuités. Cité.
Serbource-Goguel (J.-C.-H.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. Cité.
Macqueron (M.-M.-L.-J.), lieutenant de vaisseau; 26 annuités. 2 fois cité.
Alinat (J.-A.-L.-J.), lieutenant de vaisseau; 20 annuités. 2 fois cité.
De Lacroix de Lavalette (A.-A.), lieutenant de vaisseau; 23 annuités.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM.

Palluet (P.-J.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités. Cité.
Parayre (A.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 29 annuités. Cité.
Rotteleur (L.-F.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 27 annuités. Cité, blessé.
Duché (F.-M.-L.), ingénieur mécanicien principal; 27 annuités. Cité.
Arronet (J.-H.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités. Cité.
Costa (A.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités. Cité.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

MM.

Enfrun (R.-C.), contrôleur de 2e classe; 24 annuités. Cité.
Lucas (P.-C.-L.), contrôleur de 3e classe; 27 annuités.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MM.

Morelle (J.-A.-G.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 24 annuités.
Malandain (A.-M.), ingénieur principal de l'artillerie navale; 27 annuités. Cité.
Cathala (L.-J.), ingénieur principal du génie maritime; 26 annuités.
Baudon (A.-J.-J.), ingénieur principal de l'artillerie navale; 25 annuités.
Brachet (C.-M.-F.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale; 23 annuités.

Corps du commissariat de la marine.

MM.

Dessens (P.-A.), commissaire principal; 24 annuités.
Paillat (M.-G.-J.), commissaire de 1re classe; 26 annuités. Cité.
Gangloff (R.-A.), commissaire de 1re classe; 31 annuités.

Corps de santé de la marine.

MM.

Homberg (B.-M.-M.-E.), médecin principal; 29 annuités.
Mélénec (M.), médecin principal; 29 annuités.
Montauffier (R.-E.), médecin principal; 29 annuités. Cité.
Le Calvez (G.), médecin principal; 29 annuités. 2 fois cité.
Calvary (J.-F.-M.), médecin principal; 28 annuités.
Feillard (R.-E.-J.), médecin principal; 27 annuités.
Charetteur (P.-E.), pharmacien chimiste principal; 31 annuités.
Buffe (G.-M.-L.), pharmacien chimiste principal; 30 annuités. Cité.

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

MM.

Lefranc (A.-L.-M.), administrateur principal; 32 annuités. Cité.
Barbier (H.-F.), administrateur en chef de 2e classe; 26 annuités.
Charvet (A.-D.), administrateur en chef de 2e classe; 36 annuités.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.

Le Fur (J.-M.), officier des équipages de 1re classe; 38 annuités.
Guennégués (P.), officier des équipages de 1re classe; 42 annuités. Cité (pour compter du 17 janvier 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Henry (M.-L.), officier des équipages de 1re classe; 41 annuités. Cité.
Charles (E.-H.), officier des équipages de 1re classe; 41 annuités.
Margoulin (G.-P.), officier des équipages de 1re classe; 41 annuités.
Coat (J.-M.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités. Cité, blessé.
Tréguer (F.), officier des équipages de 1re classe; 38 annuités.
Floch (F.-M.), officier des équipages de 1re classe; 40 annuités.
Tripier (L.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités. 2 fois cité.
Mangin (E.-M.-V.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités.
Durand (G.-L.), officier des équipages de 1re classe; 38 annuités. Cité.
Roulot (R.-J.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités. Cité.
Doffin (F.-L.-M.), officier des équipages de 1re classe; 38 annuités.
Cumunal (F.-L.-J.-M.), officier des équipages de 1re classe; 38 annuités. Cité.
Souquet (F.-J.-J.-M.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités.
Le Goff (F.-C.), officier des équipages de 2e classe; 39 annuités.

Corps des officiers greffiers de justice maritime.

M. Péraldi (R.-N.), officier greffier de 1re classe; 38 annuités.

Corps des officiers d'administration.

Branche des directions de travaux.

MM.

Cazuc (A.-J.), officier d'administration de 1re classe; 26 annuités.
Boennec (R.), officier d'administration de 1re classe; 26 annuités.

Branche Comptable des matières.

MM.

Poder (P.), officier d'administration de 1re classe; 30 annuités.
Hénaff (R.-L.-M.), officier d'administration de 1re classe; 39 annuités.

Branche Commissariat et santé.

M. Josse (L.-M.), officier d'administration de 1re classe; 30 annuités.

Branche Inscription maritime.

M. Réguer (P.), officier d'administration principal; 25 annuités.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche Constructions et armes navales.

MM.

Piétra (P.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 37 annuités.
Le Lardic (E.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 36 annuités.
Martin (E.-F.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 36 annuités.
Floch (J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 36 annuités.
Viel (F.-C.-E.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 35 annuités.
Lefièvre (H.-J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 35 annuités.
Boutin (E.-G.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 35 annuités.
Deganne (J.-L.-G.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 35 annuités.
Brunet (J.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 35 annuités.
Fiéjo (E.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 45 annuités.
Suzineau (P.-R.), ingénieur principal des directions de travaux principales; 45 annuités.
Demoment (A.-L.-V.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 42 annuités.
Le Roux (Y.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 40 annuités.
Dupin (E.-A.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 42 annuités.

Mouton (M.-J.-B.), ingénieur des directions de travaux principal; 39 annuités.
Guéguen (P.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 39 annuités.
Jacquet (H.-P.-M.), ingénieur des directions de travaux principal; 38 annuités.
Jambart (M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 37 annuités.
Fabre (E.-P.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 37 annuités.
Joffrey (A.-A.), ingénieur des directions de travaux principal; 36 annuités.

Branche des travaux maritimes.

M. Tandille (F.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 37 annuités.

Décret du 29 décembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 50-660 du 14 juin 1950; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 décembre 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

ARMÉE ACTIVE

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

Au grade de chevalier.

MM.

Lagadec (Jean), maître principal mécanicien volant, mle 4390-B-28, médaillé militaire du 1er janvier 1939; 23 ans de services, 42 annuités. Cité. Blessé. 10.882 heures de vol (majorées).

Ganier (Marie), 1er maître pilote d'aéronautique, mle 4965-T-28, médaillé militaire du 8 mai 1947; 21 ans de services, 39 annuités. 20.873 heures de vol (majorées).

Curé (Charles), maître principal mécanicien moteurs d'avions volant, mle 899-T-34, médaillé militaire du 16 janvier 1946; 17 ans de services, 37 annuités. 3 fois cité. 15.493 heures de vol (majorées).

Morère (Irénée), maître principal pilote d'aéronautique, mle 965-R-31, médaillé militaire du 1er juillet 1941; 20 ans de services, 45 annuités. 2 fois cité (Pour compter du 18 août 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.).

TABLEAU GENERAL

Au grade de chevalier.

Mécaniciens d'avions.

M. Le Gall (Jean), maître principal, mle 4006-27-2, médaillé militaire du 1er janvier 1940; 24 ans de services, 38 annuités.

Manœuvriers.

M. Schall (Georges), 1er maître, mle 292-26-2, médaillé militaire du 1er juillet 1938; 25 ans de services, 40 annuités. 2 fois cité.

Timoniers.

M. Rucay (Julien), maître principal, mle 2565-26-2, médaillé militaire du 27 février 1937; 25 ans de services, 40 annuités. Cité. (Pour compter du 10 septembre 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)

Canonniers.

MM.

Gadal (Pierre), maître principal, mle 3365-27-2, médaillé militaire du 14 juillet 1939; 24 ans de services, 38 annuités. Cité. Blessé.

Lavilleneuve (Jean), maître principal, mle 1481-25-5, médaillé militaire du 26 février 1937; 26 ans de services, 41 annuités. Cité.

Fusiliers.

MM.

Monot (Joseph), 1er maître, mle 2580-27-2, médaillé militaire du 1er janvier 1942; 24 ans de services, 38 annuités. 4 fois cité. Blessé.

Le Saout (Jean), maître principal, mle 1486-25-2, médaillé militaire du 26 février 1937; 26 ans de services, 40 annuités. 2 fois cité.

Torpilleurs.

M. Camlo (Alfred), maître principal, mle 131-212-2, médaillé militaire du 26 février 1937; 27 ans de services, 40 annuités. Cité.

Electriciens.

M. Le Goff (René), 1er maître, mle 128-943-2, médaillé militaire du 4 juillet 1934; 28 ans de services, 40 annuités. (Pour compter du 21 janvier 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)

Radiotélégraphistes.

M. Héliès (Louis), 1er maître, mle 3357-26-2, médaillé militaire du 1er juillet 1938; 25 ans de services, 40 annuités. Cité.

Mécaniciens.

MM.

Péron (Louis), maître principal, mle 3324-25-2, médaillé militaire du 14 juillet 1937; 26 ans de services, 41 annuités.

Doucen (Louis), maître principal, mle 129.797-2, médaillé militaire du 24 janvier 1934; 27 ans de services, 40 annuités. (Pour compter du 26 septembre 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Kerlévéo (François), maître principal, mle 130.462-2 médaillé militaire du 28 juin 1935; 26 ans de services, 40 annuités. Cité. (Pour compter du 30 mai 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)

Dénès (Ange), 1er maître, mle 1873-25-2, médaillé militaire du 1er juillet 1937; 26 ans de services, 40 annuités.

Fourriers.

M. Kerscaven (Alain), maître principal, mle 129.013-2, médaillé militaire du 28 décembre 1934; 28 ans de services, 40 annuités.

Infirmiers.

M. Naour (Yves), maître principal, mle 133.592-2, médaillé militaire du 26 février 1937; 29 ans de services, 35 annuités.

Cuisiniers.

M. Perrot (Louis), 1er maître, mle 97.413-5, médaillé militaire du 31 décembre 1937; 24 ans de services, 40 annuités.

Guetteurs sémaphoriques.

M. Séguineau (Jean), maître principal, mle L-3.23-4, médaillé militaire du 7 janvier 1938; 28 ans de services, 35 annuités. Cité. (Pour compter du 31 mai 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)

Décret du 29 décembre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du vice-président, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 50-660 du 14 juin 1950; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 12 décembre 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

TABLEAU GENERAL

Au grade de commandeur.

Corps des officiers de marine.

M. Bellando (J.-G.-M.), capitaine de vaisseau; 57 annuités. Officier du 11 janvier 1940. Trois fois cité.

Au grade d'officier.

MM.

Savin d'Orfond (L.-J.-B.), capitaine de frégate; 38 annuités. Chevalier du 28 novembre 1940. Deux fois cité.

de Guibert (J.-Y.-E.), capitaine de corvette; 37 annuités. Chevalier du 23 décembre 1938. Deux fois cité.

Prache (J.-E.), capitaine de corvette; 37 annuités. Chevalier du 16 juin 1928. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

MM.

Calvez (F.-L.-J.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 34 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941. Cité.

Bertho (J.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 35 annuités. Chevalier du 28 novembre 1940. Cité.

Corps des officiers d'administration.

Branche commissariat santé.

M. Lenci (O.-F.-C.), officier d'administration de 1re classe; 51 annuités. Chevalier du 1er juillet 1939.

Au grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

MM.

Elie-Lefebvre (A.-E.-H.-M.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.

Lecas (L.-G.-X.-L.-G.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités. Cité.

Rigaudias (G.-M.-J.), capitaine de corvette; 26 annuités.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.

Guézennec (J.), officier des équipages de 1re classe; 39 annuités. Cité.

Ley (R.-E.), officier des équipages de 2e classe; 40 annuités.

Décret du 29 décembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 50-660 du 14 juin 1950; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 12 décembre 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

TABLEAU GENERAL

Au grade de chevalier.

Pilotes d'aéronautique.

M. Pérès (François), premier maître, mle 1584-25-2, médaillé militaire du 2 juillet 1936; 26 ans de services, 43 annuités.

Radiotélégraphistes volants.

M. Scour (Jean), maître principal, mle 3828-B.-28, médaillé militaire du 30 janvier 1940; 23 ans de services, 43 annuités. 4 fois cité.

Armuriers.

M. Laulier (Antoine), premier maître, mle 77-828-5, médaillé militaire du 1er juillet 1931; 33 ans de services, 40 annuités.

Torpilleurs.

M. Le Roux (Yves), maître principal, mle 133-771-2, médaillé militaire du 27 janvier 1932; 30 ans de services, 42 annuités.

Electriciens.

M. Guillot (Joseph), premier maître, mle 122-191-2, médaillé militaire du 7 juillet 1933; 31 ans de services, 42 annuités. Cité.

Chauffeurs.

M. Flayeux (Lucien), maître principal, mle 87-345-5, médaillé militaire du 20 janvier 1936; 28 ans de services, 41 annuités. Cité.

Fourriers.

M. Tanniou (Joseph), premier maître, mle 133-919-2, médaillé militaire du 30 juin 1932; 30 ans de services, 40 annuités.

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 29 décembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Amalfitano (Francis-Bernard), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 128 du 25 mars 1947.

Bernardini (Nicolas), 1re classe, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 5 du 3 janvier 1948.

Comeillas (Alfred), 1re classe, 2e bataillon Thaï. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 224 du 31 mai 1947.

Djail, sergent, 1/22e régiment d'infanterie coloniale, mle 2075.

Guérin (Eugène), sergent, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Ha Ngoc Tinh, sergent-chef, mle 5892, 1er bataillon de marche indochinois.

Holterbach (René), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, C. A. 2. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 20 du 27 mai 1947.

Iung (Marcel), caporal, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Kiehl (Jean-Marie), maréchal-des-logis, secteur autonome de Ninh-Giang.

Launay (Roger-Maurice), sergent, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.

Le Bescond (Jean-Léon-Marie), sergent-chef, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Lehaut (Paul-Marcel-Louis), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.

Lempereur (André), caporal-chef, 11/43e régiment d'infanterie coloniale, 7e compagnie. Cette concession annule la citation n° 35 du 6 février 1948.

Mohamadi Ben Hamou, 2e classe, mle A 6996/40, 6e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 523 du 8 novembre 1947.

Reach Soum, caporal, mle 841, 3e régiment de marche du Cambodge.

Seng Thach, caporal-chef, mle 1143, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Thiollière (Maurice), sergent, 19e bataillon vietnamien.

Tran Dinh Vy, sergent-chef, mle 69-684, commando n° 24.

Vals (Maurice-Michel-Joseph), maréchal des logis chef, compagnie de commandement de la zone sud (commando n° 23).

Vert (Joseph-Charles), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 215 du 23 mai 1947.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 26 mai 1951.)

Mohamed ben Ali, 2e classe, mle 5624, du 3e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 874 du 18 juin 1951.

(Pour prendre rang du 28 juin 1951.)

Demolliens (Albert), inspecteur, 2e brigade mobile de sécurité.

(Pour prendre rang du 30 juin 1951.)

Lahcen ben Hamani ben el Maati, 2e classe, mle 1333/49, 6e régiment de spahis marocains.

(Pour prendre rang du 17 août 1951.)

Mougenot (André-Paul), maréchal des logis chef, 5e régiment de spahis marocains.

(Pour prendre rang du 22 août 1951.)

Becker (Pierre-Félix), sergent-chef, mission militaire française près le gouvernement royal laotien.

Garel (Eugène), 2e classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Gelin (Fernand), maréchal des logis, 1/41e régiment d'artillerie coloniale.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1951.)

Gougeon (Raymond), sergent, 2/43e régiment d'infanterie coloniale.
Zimmermann (Dietrich), 2e classe, 1/13e demi-brigade de légion étrangère.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Joseph (René), 2e classe, 111/43e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la croix de guerre.

COREE

Périn (Jacques), adjudant, bataillon français de l'O. N. U.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 26 septembre 1951.)

Caillot (Arthur), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

TABLEAU NORMAL

Mitrailleur bombardier.

Christine (Joseph), second-maître, mle 2854-T-35; 16 ans 3 mois de services.

Mécaniciens d'avions.

Corre (Pierre), maître, mle 2031-B-29; 22 ans 4 mois de services.
Le Bris (Jean), premier-maître, mle 1626-B-33; 18 ans 4 mois de services. Cité.

Manœuvriers.

Lanusse (Paul), second-maître, mle 47-R-30; 15 ans 11 mois de services.
Balcon (Lucien), second-maître, mle 164-Cas-34; 18 ans 9 mois de services.
Lobjois (Louis), quartier-maître 1re classe, mle 3177-C-32; 18 ans 6 mois de services.
Bouleuc (Henri), premier-maître, mle 2332-B-32; 19 ans 1 mois de services.

Timoniers.

Jeannet (Roger), second-maître, mle 181-L-35; 14 ans 1 mois de services.
Dougnac (Palé), premier-maître, mle 1320-R-31; 17 ans 2 mois de services.

Charpentier.

Davilma (Joseph), second-maître, mle 3248-T-31; 20 ans 3 mois de services.

Canonniers.

Bied (Prosper), second-maître, mle 518-T-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Mitschler (Joseph), second-maître, mle 1712-T-32; 19 ans 7 mois de services. Cité et blessé.
Chauvin (René), second-maître, mle 3670-T-32; 19 ans 7 mois de services.
Roudaut (Goulven), second-maître, mle 3866-B-30; 21 ans de services.
Papillaud (Pierre), maître, mle 365-R-30; 17 ans 6 mois de services.
Le Vagueresse (Pierre), second-maître, mle 331-L-31; 16 ans 4 mois de services.
Esnaux (Albert), second-maître, mle 1312-C-35; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Queffurus (Ténénan), second-maître, mle 2949-B-31; 20 ans 1 mois de services. Cité.
Le Breton (Hippolyte), second-maître, mle 1638-L-31; 16 ans 1 mois de services.
Bernard (Auguste), second-maître, mle 650-B-31; 20 ans 6 mois de services.

Canonnier de défense des côtes.

Caron (Raymond), second-maître, mle 570-T-33; 17 ans 6 mois de services. Cité.

Armuriers.

Rouchaud (Pierre), maître, mle 946-L-31; 14 ans de services.
Tessier (Jean), maître, mle 2232-B-30; 21 ans 6 mois de services.
Guillement (Ernest), second-maître, mle 3181-C-31; 20 ans 6 mois de services.

Fusiliers.

Nedellec (Pierre), second-maître, mle 3706-B-31; 19 ans 11 mois de services.
Kauffmann (Henri), maître, mle 2323-T-31; 20 ans 6 mois de services.
Le Flem (Jean), maître principal, mle 960-B-31; 20 ans 3 mois de services.
Toumelin (Marcel), maître, mle 5-L-33; 14 ans de services.
Le Picault (Léon), second-maître, mle 809-L-33; 13 ans 1 mois de services. Cité
Guegan (Joseph), second-maître, mle 810-L-32; 15 ans 9 mois de services.

Torpilleurs.

Potaillon (Georges), premier maître, mle 113-Cas.-33; 18 ans 5 mois de services. Cité.
Guillet (Yves), second maître, mle 42-B.-34; 17 ans 2 mois de services.
Chanot (André), maître, mle 5950-T.-30; 21 ans, 6 mois de services.

Electriciens.

Danguel (Albert), second maître, mle 1297-T.-35; 16 ans 8 mois de services. 2 fois cité.
Quemeneur (Auguste), second maître, mle 818-B.-31; 20 ans 6 mois de services.
Grall (Victor), maître, mle 131-28-2; 23 ans de services.

Radiotélégraphiste.

Quelen (Alphonse), maître, mle 2329-B.-34; 17 ans 1 mois de services.

Mécaniciens.

Gastan (Camille), second maître, mle 940-R.-31; 18 ans 1 mois de services.
Guegen, quartier-maître de 1re classe, mle 1761-B.-33; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Le Rouzic (Philibert), second maître, mle 984-L.-30; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Bonnin (Victor), premier maître, mle 432-L.-30; 17 ans 5 mois de services.
Thuillier (André), second maître, mle 2583-C.-33; 17 ans 6 mois de services.

Mécanicien de défense des côtes.

Pailleret (Louis), maître, mle 5936-T.-30; 20 ans 4 mois de services.

Chauffeurs.

Cosan (Emmanuel), second maître, mle 1367-B.-29; 22 ans 6 mois de services.
Cabon (François), quartier-maître, mle 337-B.32; 19 ans 8 mois de services.
Onillon (André), quartier-maître, mle 78-R.-32; 15 ans 6 mois de services.
Raguenes (Guillaume), quartier-maître de 1re classe, mle 893-B.-32; 19 ans 4 mois de services. Cité.
Lidolf (Joseph), maître, mle 561-T.-28; 19 ans 8 mois de services.

Fourriers.

Taoe (René), maître, mle 540-B.-30; 21 ans 4 mois de services.
Paris (Alexandre), second maître, mle 2476-B.-32; 19 ans de services.

Secrétaire militaire.

Burel (Jean), premier maître, mle 3575-B.-32; 18 ans 10 mois de services.

Infirmiers.

Bourligueux (Joseph), second maître, mle 411-L.-33; 15 ans 9 mois de services.
Bordogna (Roger), second maître, mle 3315-T.-31; 20 ans de services.

Maîtres d'hôtel.

Guilcher (Martin), quartier-maître de 1re classe, mle 742-B.-33; 18 ans 4 mois de services.
Venet (Robert), quartier-maître de 1re classe, mle 2749-C.-33; 13 ans de services. Blessé.

Marins de direction de port.

Quillec (Charles), second maître, mle 128-905-2; 25 ans 11 mois de services.
Grousseau (Etienne), maître, mle C.-1236-27-4; 19 ans 6 mois de services.

Surveillants militaires des arsenaux.

Treguer (Jean), second maître, mle 4627-B.-30; 20 ans 1 mois de services.
Breton (François), maître, mle 130-019-2; 22 ans 8 mois de services.

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 27 décembre 1951, et sous réserve d'un versement préalable de 19.400 F, il a été fait remise gracieuse à M. Laby (Albert), demeurant 244, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix (Nord), de la somme de 38.967 F, provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde, pour la période du 1er mars 1947 au 30 juin 1948.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 21 décembre 1951, la prolongation d'activité de deux ans prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948 a été accordée à M. Guieu (Gaston), chef de travaux de l'air de classe exceptionnelle, à compter du 9 février 1952.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Rectificatif à l'arrêté du 13 novembre 1951 inséré au *Journal officiel* du 15 décembre 1951, page 12321, et portant titularisation dans leur emploi de commis administratifs stagiaires au titre des emplois réservés, 2e colonne, 6e région, au lieu de: « Goyo (René), 7 juin 1951 », lire: « Gojo (René), 7 juin 1951 » (le reste sans changement).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances sur la vie.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société anonyme d'assurances sur la vie « L'Alsacienne Vie », ayant son siège social à Paris, 36, rue de l'Arcade, tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances sur la vie, avec ses droits et obligations, à la société anonyme d'assurances sur la vie « La Cité Vie », ayant son siège social à la même adresse;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* des 6 et 7 août 1951 invitant les créanciers de ces deux sociétés à présenter dans un délai de trois mois leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société anonyme d'assurances sur la vie « La Cité Vie », ayant son siège social à Paris, 36, rue de l'Arcade, de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances sur la vie, avec ses droits et obligations, de la société anonyme d'assurances sur la vie « L'Alsacienne Vie », ayant son siège à la même adresse.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu le décret du 31 janvier 1911 instituant une commission chargée d'établir les listes de candidatures aux recettes buralistes de 1re classe, modifié par les décrets des 8 novembre 1943, 13 janvier et 31 décembre 1947;

Vu l'article 6 du décret du 5 juin 1937 portant réforme du statut des receveurs buralistes, modifié par le décret du 24 juin 1938;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1952, membres de la commisson supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur-buraliste de 1re classe:

M. George, conseiller-maître à la cour des comptes, président.
M. Darou, député à l'Assemblée nationale.
M. Massot, député à l'Assemblée nationale.
M. Minvielle, sénateur, membre du Conseil de la République.
Le directeur du cabinet du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.
Le directeur du cabinet du ministre du budget, ou leurs représentants.
M. Lagrange, conseiller d'Etat.
M. Allix, directeur général des impôts, ou ses représentants.
M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

Art. 2. — M. Prudhomme, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Commission centrale de classement chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac de 1re classe.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget,

Vu le décret du 28 novembre 1873;

Vu le décret du 31 décembre 1947;

Vu le rapport du chef du service des affaires générales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1952, membres de la commission centrale de classement, chargée d'établir les listes de candidatures aux débit de tabac de 1re classe:

M. Seligman, conseiller d'Etat, président.
M. Gabelle, député à l'Assemblée nationale.
M. Jules Julien, député à l'Assemblée nationale, ancien ministre.
M. Chapalain, sénateur, membre du Conseil de la République.
Le directeur du cabinet du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le directeur du cabinet du ministre du budget ou leurs représentants.
M. Sauvel, conseiller d'Etat.
M. Allix, directeur général des impôts, ou ses représentants.
M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

Art. 2. — M. Prudhomme, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 3. — M. Baudis, administrateur civil au service des affaires générales, est chargé des fonctions de rapporteur de la commission.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Liste d'aptitude des receveurs principaux des finances de 2e classe de la trésorerie d'Algérie à l'emploi de receveur principal des finances de 1re classe de la trésorerie d'Algérie.

ANNÉE 1951

M. Couput (Georges-Charles-Jules), receveur principal des finances de 2e classe, 3e échelon, à Bône.

Approuvé:

Paris, le 18 décembre 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Liste d'aptitude des inspecteurs principaux de 1re classe de la trésorerie d'Algérie à l'emploi de receveur principal des finances de 2e classe de la trésorerie d'Algérie.

ANNÉE 1951

1 Giraudon (Rolland-Gaston-Gilbert-Emile), inspecteur principal de 1re classe, 3e échelon, de la trésorerie d'Algérie, en service détaché.
2 Metailler (Paul-Louis), inspecteur principal de 1re classe, 3e échelon, de la trésorerie d'Algérie.
3 Wachter (Emile-Antoine), inspecteur principal de 1re classe, 3e échelon, de la trésorerie d'Algérie.

Approuvé:

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Remise de débet.

Par arrêté du 12 décembre 1951, il est fait remise gracieuse, à la veuve et aux ayants droit de M. Cerf de Mauny (Hubert), de la somme de 9.516 F dont ils ont été constitués débiteurs envers le Trésor pour avoir perçu indûment la rémunération du mois de novembre 1945 de M. Cerf de Mauny, assistant à la faculté des sciences de Paris, mort en déportation.

Equivalence du certificat d'études supérieures de chronométrie avec un diplôme d'études supérieures de mathématiques.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés du 7 mai 1932 et du 13 avril 1937 relatifs au diplôme d'études supérieures de mathématiques;

La section permanente du conseil de l'enseignement du second degré entendue dans sa séance du 20 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Le certificat d'études supérieures de chronométrie est reconnu équivalent au diplôme d'études supérieures de mathématiques en vue de l'agrégation de mathématiques.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Inscriptions en vue de l'obtention de bourses départementales ou communales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 1er du décret du 7 février 1852;

Vu l'article 4 du décret du 6 juillet 1926, modifié par le décret du 26 mars 1938;

Vu l'article 2 du décret n° 51-1225 du 25 octobre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les inscriptions en vue de l'examen préalable à l'obtention d'une bourse départementale ou communale, à compter du 1er octobre 1952, dans les lycées et collèges dépendant de la direction de l'enseignement du second degré ou dans les établissements secondaires privés, seront reçues du 1er au 31 janvier 1952:

a) Pour Paris et le département de la Seine: au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, à Paris (6e);

b) Pour les autres départements, par l'inspection académique de la résidence des candidats ou de celle de leur famille.

Art. 2. — Les inspecteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

ANDRÉ MARIE.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 20 décembre 1951, M. Hauriou, professeur à la faculté de droit de l'université de Toulouse, élu au Conseil de la République, est placé en position de détachement à compter du 1er janvier 1947 et pour la durée de son mandat.

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1951 de l'école nationale supérieure de chimie de Strasbourg.

1 Tellier (Gérard).
2 Wlotzka (Christiane).
3 Wolff (Guy).
4 Steichen (Léon).
5 Weill (Gilbert).
6 Alleguede (Jean-Pierre).
7 Biehler (Jacques).
7 Didelot (Simone).
9 Riehl (Jean-Jacques).
10 Savornin (Guy).
11 Marvillet (Michèle).
12 Jung (André).
13 Runner (Claude).
14 Courteau (Jean-Marie).
15 Stein (Roland).
16 Sorin (Colette).

A titre « étranger ».

M. Mustacchi (Henri).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Attribution du diplôme d'ingénieur et du certificat d'ancien élève des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Par arrêté en date du 18 décembre 1951, le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers est accordé aux jeunes gens dont les noms suivent:

Diplôme d'ingénieur avec mention « médaille d'or ».

1 Breting (Olivier).
2 Cazeneuve (Claude).
3 Pouchous (Marcel).
4 Fabre (René).
5 Duthion (Louis).

Diplôme d'ingénieur avec mention « médaille d'argent ».

6 Malafosse (Pierre).
7 Josephine (André).
8 Bruhat (Jean).
9 Pichoud (Albert).
10 Marie (Claude).
11 Marchand (Michel).
12 Truffy (Jean).
13 Michaudon (André).
14 Jonnet (Fernand).
15 Leprince (Marc).
16 Pressiat (Robert).
17 Bouvier (André).
18 Blanchod (André).
19 Favrot (Paul).
20 Duneau (Jacques).
21 Veyri (Michel).
22 Chanelet (Gérard).
23 Justafre (André).
24 Mogenet (André).
25 Ployart (Daniel).

Diplôme d'ingénieur.

26 Goin (Pierre).
27 Sibuet (Paul).
28 Hutin (Gérard).
29 Pernette (Gaston).
30 Guey (Daniel).
31 Falconnet (Georges).
32 Guilleminot (Robert).
33 Lafon (René).
34 Rauzet (Jacques).
35 Bertrand (André).
36 Lozier (Henri).
37 Dabouis (Robert).
38 Chapdaniel (Yves).
39 Denuault (Jacques).
40 Dufond (Robert).
41 Pingard (Gilbert).
42 Junka (Christian).
43 Michel (Louis).
44 Dauphin (Robert).
45 Armand (Georges).
46 Feraud (Roger).
47 Giraud (Guy).
48 Boutin (Jacques).
49 Tosi (Pierre).

50 Hardy (Jacques).
51 Marrec (Marcel).
52 Faure (René).
53 Lorieux (René).
54 Richez (Jean).
55 Iennè (Philippe).
56 Godilliot (Jacques).
57 Gainette (Gérard).
58 Bacarrère (Jean).
59 Ribes (Michel).
60 Méléard (Henri).
61 Compain-Meffray (André).
62 Kacser (André).
63 Mathieu (André).
64 Gaudu (Roger).
65 Beaugrand (Jacques).
66 Bondoux (Georges).
67 Dufeuil (Lucien).
68 Jacobs (Gilbert).
69 Magnier (Jacques)
70 Tournier (Guy).
71 Casanova (Paul).
72 Riffault (Gérard).
73 Beaufils (Guy).
74 Richaud (Elie).
75 Theilmann (Pierre).
76 Pierrel (Michel).
77 Berthelier (Jean).
78 Duxin (Claude).
79 Rainon (Emile).
80 Bret (Antoine).
81 Martin (Georges).
82 Girault (Roger).
83 Cloix (Fernand).
84 Chambon (Pierre).
85 Ferrière (René).
86 Gobet (Emile).
87 Leger (René).
88 Sabre (Cyr).
89 Lurif (Paul).
90 Broquet (Pierre).
91 Prigent (Jacques).
92 Guillemin (François).
93 Grillot (Michel).
94 Bessemoulin (Pierre).
95 Midy (Claude).
96 Brellier (Roger).
97 Rouch (Marc).
98 Breton (André).
99 Desvigne (Robert).
100 Portanier (Louis).
101 Hallot (Guy).
102 Monsel (Gilbert).
103 Belin (Gérard).
104 Chauvet (Henri).
105 Duret (Jean).
106 Hurpin (Lucien).
107 Iegy (Claude).
108 Beaupied (Jean).
109 Perrotin (Jean).
110 Clivio (André).
111 Onis (Lucien).
112 Maurer (Jacques).
113 Cantat (Michel)
114 Parade (Roger).
115 Bernicot (Jean).
116 Despas (Bernard).
117 Aufrand (Jean).
118 Careje (Michel).
119 Mille (Bernard).
120 Briançon (Roger).
121 Jaubert (René).
122 Ragon (Emile).
123 Vieille (Jean).
124 Bouzat (Henri).
125 Watiez (Gérard).
126 Foulon (Louis).
127 Renaud (Jacques)
128 Goujon (Maurice).
129 Weil (Roger).
130 Margerin (René).
131 Pellé (Robert).
132 Guillot (Jean).
133 Margé (Robert).
134 Vamour (Gérard).
135 Coulin (Pierre).
136 Froissart (Robert).
137 Fortea (Michel).
138 Picq (Henry).
139 Cagnioncle (Georges).
140 Jeannier (Henri).
141 Poullain (Louis).
142 Cosset (Yves).
143 Cléret (Antoine).
144 Chéron (Daniel).
145 Comboul (Robert).
146 Guillet (Pierre).
147 Matrat (Jean).
148 Thomas (Jean).
149 Rot (André).
150 Fourgeaud (Jacques).
151 Chandesson (Marcel).
152 Hervé (Pierre).
153 Pélissier (Gilbert).
154 Le Roux (René).
155 Dallay (René).
156 Lajarrige (André).
157 Basse (Emile).
158 Pellegrini (Roger)
159 Piron (Jean).
160 Van Remetrijck (Jean).
161 Commene (Jean).
162 Verrue (Jacques).
163 Dupuis (Caude).
164 Robard (Henri).
165 Chaillou (Michel)
166 Dora (Pierre).
167 Vedeau (Jacques).
168 Louis (Jacques).
169 Mulon (Guy).
170 Chapelon (Antoine).
171 Desseigne (Pierre)
172 Lobry (Robert).
173 Jacazio (Alain).
174 Jancenelle (Maurice).
175 Simonet (Jean).
176 Daubert (André).
177 Billet (Claude).
178 Janiaud (André).
179 Guilleminot (Pierre).
180 Nadal (René).
181 Laroussinie (Henri).
182 Maurette (Paul).
183 Le Thiec (Jacques).
184 Valette (Gabriel).
185 Nougier (Elie).
186 Delannay (Jacques).
187 Dupin (Jean).
188 Leydié (André).
189 Lamarque (André).
190 Garin (Jean).
191 Vallet (Roger).
192 Begin (Pierre).
193 Planché (René).
194 Seguy (Roger).
195 Lalouette (Jean).
196 Fouchard (Raymond).
197 Laugier (Jacques).
198 Potet (Henri).
199 Edouard (Lucien).
200 Jeanmichel (Lucien).
201 Michel (Jacques).
202 Serieye (Daniel).
203 Grataloup (Xavier).
204 Kerezeon (Michel)
205 Cordaro (Laurent).
206 Ponceblanc (Gilbert).
207 Demus (André).
208 Calame-Longjean (André).
209 Mariel (Jocques).
210 Joly (Bernard).
211 Sola (Yves).
212 Meister (Jean).
213 Neirynck (Lucien).
214 Patte (Georges).
215 Simonet (Pierre).
216 Denis (Jean).
217 Bourgeoisat (Claude).
218 Georgin (Pierre).
219 Chevalier (Maurice).
220 Cabirol (Georges).
221 Tiberghien (Pierre).
222 Barbe (Yvan).
223 Merat (Jean).
224 Gomez (Antoine).
225 Simatos (Pierre).
226 Faucher (Raymond).
227 Le Gall (Jean).
228 Barbier (Jean).
229 Ferrat (André).
230 Bosze (Paul).
231 Le Mounier (Jean).
232 Massot (Gabriel).
233 Verani (Roger).
234 Bergez-Lacoste (Henri).
235 Usselmann (Georges).
236 Abadie (Georges).
237 Badguerhanian (Léon).
238 Bassibet (Marc).
239 Buldrini (Flavien).
240 Reynal (Germain).
241 Laroze (André).
242 Mathieu (Jean-Claude).
243 Baudelaire (Jean).
244 Lumont (Jean).
245 Anclin (Jean).
246 Paillassa (Robert).
247 Chirouze (Pierre).
248 Estevenon (Paul).
249 Banino (Robert).
250 Brunat (Henri).
251 Bonecase (Robert).
252 Pichard (Marcel).
253 Savary (Fernand).
254 Grenet (André).
255 Triquet (Jean).
256 Fourneyron (Antonin).
257 Harmand (Pierre).
258 Berrier (Georges).
259 Cluzel (Raymond).
260 Bourceret (Hubert).
261 Doupeux (René).
262 Venries (Raymond).
263 Morerg (André).
264 Pradier (Henri).
265 Durand (Jean).
266 André (Marc).
267 Crouzier (Pierre).
268 Ferrero (André).
269 Cuft (Marcel).
270 Vielle (Charles).
271 Combescure (Yves).
272 Beranger (Paul).
273 Peyron (René).
274 Thiebaut (Jean).
275 Bruchon (Paul).
276 Alfano (Carmel).
277 Salvy (Jacques).
278 Bounelon (Jean).
279 Neuville (Gérard).
280 Cavailler (Joseph).
281 Argaud (Albert).
282 Legrand (Jean).
283 Clos (Jean).
284 Jeangeorges (Michel).
285 Bru (Francis).
286 Bourgeois (René).
287 Lasserre (Roger).
288 Bernard (Pierre).
289 Derivery (René).
290 Gauthier (Maurice).
291 Gery (Jean).
292 Simon (Georges).
293 Jallais (André).
294 Peyran (Paul).
295 Chas (René).
296 Martin (Serge).
297 Estable (Michel).
298 Clément (Gilbert).
299 Manon (Jack).
300 De Clercq (André).
301 Rey (André).
302 Aglaghanian (Jacques).
303 Mathellier (Lionel).
304 Maury (Michel).
305 Metroy (Jean).
306 Mouchet (Roger).
307 Deloraine (Jacques).
308 Auberty (Michel).
309 Feuillet (André).
310 Mahé (Pierre).
311 Benoit (Louis).
312 Savagnac (Roland).
313 Bordron (Lucien).
314 Boye (Claude).
315 Vigouroux (René).
316 Colombet (Jean).
317 Gaume (Jean).
318 Canal (Georges).
319 Pere (Jean).
321 Humbert (Guy).
322 Baret (Gilbert).
323 Gerault (Jean).
324 Vernier (Jacques).
325 Pergent (René).
326 Metzger (André).
327 Cotte (Marcel).
328 Benoit (Jacques).
329 Eudes (Pierre).
330 Tavernier (Jean).
331 Desherault (Jean).
332 Samouilhan (Maurice).
333 Dichant (Jean).
334 Capitaine (Jean).
335 Mazet (André).
336 Tellier (Guy).
337 Bobet (Philippe).
338 Azam (Guy).
339 Allera (Hubert).
340 Gruget (Robert).
341 Tailleur (André).
342 Thery (Roland).
343 Paulet (Louis).
344 Jubal (Christian).
345 Caire (Jean).
346 Ropars (Elie).
347 Michel (Ange).
348 Adeline (Pierre).
349 Urbin (Pierre).
350 Rondel (Maurice).
351 Lycett (Robert).
352 Garçon (André).
353 Robert (Bernard).
354 Colin (Jean).
355 Canlounat (Marcel).
356 Olivier (Bernard).
357 Pawliez (Jacques).
358 Esnault (Jean).
359 Carré (Pierre).
360 Bossavit (Roger).
361 Martinolle (Jean).
362 Pelletier (Roger).
363 Chicalski (Max).
364 Birot (Raymond).
365 Quenot (Pierre).
366 Beguin (Jean).
367 Commun (Pierre).
369 Gastaud (Gabriel).
370 Sourice (Daniel).
371 Amiot (Michel).
372 Total (Bertrand).
373 Blanc (Raymond).
374 Furstein (Michel).
375 Crolais (Michel).
376 Zumbihl (Jacques).
377 Noirot (Jean).
378 Raulic (Paul).

Diplôme d'ingénieur à titre étranger.

319 Mouyal (Moïse) 368 Minassian (Armenn).

Certificat d'ancien élève.

379 Labitrie (Raymond).

Liste, par ordre de mérite, des candidates qui reçoivent le certificat d'aptitude à l'enseignement pratique dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles, à la suite du concours ouvert le 1er octobre 1951, pour le recrutement de professeurs techniques, chefs des travaux. (Arrêté du 6 novembre 1951.)

1 Closet (Clotilde). 2 Germanaud (Simone).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 29 décembre 1951 relatif à la commission des marchés des chemins de fer.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 6 janvier 1934 fixant la composition de la commission des marchés des chemins de fer;

Vu le décret-loi du 31 août 1937 portant réorganisation du régime des chemins de fer et notamment l'article 42 de la convention y annexée;

Vu la loi du 20 septembre 1940 portant réorganisation des transports de la région parisienne;

Vu la loi du 29 avril 1941 et les décrets des 29 avril 1941 et 30 juin 1944, relatifs à la réorganisation de la commission des marchés des chemins de fer,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des rapporteurs fixé à l'article 2 (1er alinéa) du décret du 30 juin 1944 est porté de 10 à 12.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décrets portant acceptation de la démission d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 15 décembre 1951 : page 12324, 1re colonne, décrets concernant respectivement MM. Girette, I.C.P.C. et Patin, I. P. C., titres des textes, au lieu de : 1° « Décret du 13 décembre 1951 portant détachement d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées auprès de la S. N. C. F. », et 2° « Décret du 13 décembre 1951 portant détachement d'un ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées auprès de la S. N. C. F. », lire : 1° « Décret du 13 décembre 1951 portant acceptation de la démission d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées... », 2° « Décret du 13 décembre 1951 portant acceptation de la démission d'un ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées .. »

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Modification de l'arrêté du 22 novembre 1951 instituant une commission chargée d'examiner les problèmes posés par les submersions entraînées par l'aménagement de la chute de Serre-Poncon (Hautes-Alpes et Basses-Alpes).

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 22 novembre 1951 instituant une commission chargée d'examiner les problèmes posés par les submersions entraînées par l'aménagement de la chute de Serre-Poncon (Hautes-Alpes et Basses-Alpes) ;

Sur les propositions du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 22 novembre 1951 susvisé est modifié comme suit :

« Assistent aux séances de la commission, en qualité de membres consultatifs permanents :

« M. Faure, conseiller général des Hautes-Alpes ;

« M. Combe, conseiller général des Hautes-Alpes ;

« M. Brun, conseiller général des Basses-Alpes ;

« M. Decelle, directeur de la région d'équipement hydraulique « Alpes III » à Electricité de France ».

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté précité est complété comme suit :

« M. Ponsot, ingénieur des travaux publics de l'Etat à la direction du gaz et de l'électricité, est désigné en qualité de secrétaire adjoint ».

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 27 décembre 1951, les bourses Henry-Giffard ont été attribuées aux élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris ci-après désignés :

M. Watel (Pierre), reçu major au concours d'entrée de 1951.

M. Latour (Claude), major de 1re année.

M. Breitenstein (Pierre), major de 2e année.

Service des instruments de mesure.

Sous réserve des conditions auxquelles ils devront satisfaire conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 5 août 1947, ont été nommés à l'emploi d'inspecteur stagiaire des instruments de mesure et affectés en cette qualité à l'école supérieure de métrologie, à Paris, à compter du 1er janvier 1952, en vertu de l'arrêté du 28 décembre 1951.

MM. Nistri (Roland), Tavernier (Guy), Pagnac (Georges), Bertin (Marcel), Grente (Guy), Firmin (Fernand), Marmy (Raymond), Scoazec (André), de Cibon (Jacques), Manton (Jean), Malicl (Jean), Di Pirro (Antonin).

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées au bureau de conditionnement des matières textiles administré par la ville de Reims.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu le décret du 20 juillet 1853 relatif au bureau de conditionnement des laines de Reims ;

Vu le décret du 24 juillet 1878 concernant le bureau de numérotage des fils à Reims ;

Vu la délibération du conseil municipal de cette ville en date du 19 octobre 1951,

Arrête :

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement des matières textiles administré par la ville de Reims sont fixés comme suit :

I. — OPÉRATIONS PRINCIPALES

1° *Pesage.*

Colis conditionnés, par 100 kg, sans fractionnement, 20 F.
Colis simplement pesés, par 100 kg, 40 F.

2° *Conditionnement.*

Laines filées : l'épreuve, 564 F ; la demi-épreuve, 282 F.
Laines peignées, blousses, laines lavées et diverses, laines dites de Mazamet : l'épreuve, 470 F ; la demi-épreuve, 235 F.
Cotons filés, chanvre, lin, jute, phormium : l'épreuve, 290 F ; la demi-épreuve, 145 F.
Soies : tarif de Lyon.

Observations. — Lorsque le dégraissage est exécuté en même temps que le conditionnement, la reprise est appliquée en tenant compte des résultats de l'opération du dégraissage, c'est-à-dire au poids absolu de la matière textile.

Lorsque le dégraissage n'est pas exécuté pour les matières contenant des corps étrangers (graisse, ensimage, etc.), il est fait observer que la reprise d'usage appliquée à la matière non dégraissée ne donne pas un résultat exact.

Il est fait observer que, dans le calcul du nombre des épreuves à prélever pour les filés en caisses, il n'est pas tenu compte du bois de la caisse.

Pour les laines et cotons filés en caisses ou en ballots, lorsque le prélèvement ne portera pas sur tous les colis (conditionnement partiel), il ne sera jamais fait moins d'une épreuve par 600 kg bruts pour les filés en caisses et par 500 kg bruts pour les filés en ballots ou paquets, cette épreuve étant alors, bien entendu, prélevée sur une seule des caisses ou ballots présentés.

3° *Titrage.*

1er cas :
La partie est en même temps conditionnée :
Soies, l'épreuve : tarif de Lyon.

2e cas :
La partie sur laquelle est demandée le titrage n'est pas conditionnée. Echantillons isolés :
Soies, l'épreuve de titrage non conditionnée : tarif de Lyon.
Soies, l'épreuve de titrage à la reprise : tarif de Lyon.

4° *Décreusage et dégraissage.*

Laines et autres textiles, 500 F.

Observations. — Pour les fils cardés gras qui ne peuvent être conditionnés sans avoir été au préalable dégraissés, il est fait autant d'épreuves de dégraissage que de conditionnement.

Pour les autres matières, il est fait, à moins de demande contraire, une épreuve de dégraissage par deux épreuves de conditionnement.

Le deuxième conditionnement des échantillons dégraissés est fait gratuitement.

5° *Essais dynamométriques, de torsion et de filage.*

Essais dynamométriques. — Un essai fil à fil (comprenant 10 épreuves), 170 F.

Un essai par échevette (comprenant 10 épreuves)	250 F.
Un essai de tissu à la traction et à la perforation par essai de 2 épreuves	170
Essai de torsion. Un essai (sur 10 fils)	250

6° Analyse des fils, laines et cotons.

Essai quantitatif..... 775 F.

1er cas:
La partie est en même temps conditionnée:
Laines filées, cotons filés, lins, etc., l'épreuve 170

2e cas:
La partie sur laquelle est demandé le numérotage n'est pas conditionnée. Echantillons isolés:
L'épreuve de numérotage non conditionnée..... 170
L'épreuve de numérotage à la reprise:
Pour la première 340
Pour les suivantes 170

Observations. — L'échelle des épreuves de titrage ou de numérotage est identique à celle des épreuves de conditionnement avec un minimum de deux épreuves de titrage, sauf pour les gros fils (genre tapis, corderie, etc.) numérotant au plus 10.000 m. au kilogramme.
A moins d'instructions contraires, particulières ou générales, le numérotage s'établit en tenant compte de la reprise usuelle.

II. — Opérations accessoires

1° Tare.

Tare d'une balle ..... 150 F.
Tare de deux paquets (paquets non emballés) 60
Tare d'une caisse 60
Tare d'une caisse (avec transvasement) 60
Tare de tubes, l'épreuve 12
Tare de tubes, quand le conditionnement n'est pas demandé (minimum 2 épreuves):
Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve..... 130
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé, par épreuve 65

L'échelle de la constatation des tares régulières est d'une balle sur 10 et 2 paquets par 1.000 kg.

Observations. — 1) La constatation de la tare des balles et des caisses se fait d'office à moins d'indication contraire. Celle des fuseaux n'est faite que sur demande; celle des balles de blousses est inusitée;

2) Pour les caisses, il est fait autant de tares que d'épreuves de conditionnement, soit 3 par 1.000 kg;

3) Lorsque les emballages sont irréguliers et impossibles à classer, la tare, quand elle est demandée, se fait sur toutes les balles; il en est de même pour les paquets irréguliers.

2° Dévidage.

Laines filées, cotons filés, chanvre, lin, jute, phormium; que le numérotage soit demandé ou non, le dévidage est payé par épreuve ..... 130 F.
Sauf pour les bobines « Alexandre », qui paient double taxe de dévidage, soit 260
Exception est faite pour les bobines sur busettes qui sont conditionnées telles quelles, à moins que la tare des busettes soit demandée et nécessite le dévidage.

3° Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et du numéro.
Balle de peigné ..... 60 F.
Balle de blousse ou lavé 65
Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure (prix du syndicat des peigneurs augmenté de 15 p. 100).
Fourniture d'une vieille toile (suivant le cours du jour).
L'inscription d'une marque, par balle 7
L'inscription d'un numéro, par balle 7

4° Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 230 F.
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 23
b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 grammes, au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 280
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 28
c) Caisses contenant des canettes d'un poids inférieur à 20 grammes, au poids brut:
Jusqu'à 100 kilogrammes..... 390
Au delà de 100 kilogrammes, par 10 kilogrammes supplémentaires 39
d) Caisses contenant des bobines « Alexandre », au poids brut:
Jusqu'à 100 kilogrammes..... 160
Au delà de 100 kilogrammes, par 10 kilogrammes supplémentaires 16

5° Fermeture de caisses.

Pour refermer une caisse:
Ordinaire ..... 36 F.
Grande, dite d'exportation 44
Fourniture d'une équerre..... 10
Dépose et repose de cercles (par caisse)..... 62

6° Coutural des balles de laine filée et laine peignée.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées.
Pour les autres, elle est payée, par balle..... 32 F.

7° Comptage des échevettes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée par botte de 5 kilogrammes..... 114 F.

8° Fourniture de toiles pour ballots, prélèvements et envois d'échantillons, manutention comprise.

Gratuitement jusqu'à 200 grammes ainsi que toute référence demandée à l'arrivée du lot.
Pour ballots sous toile:
Jusqu'à 5 kilogrammes..... 65 F.
Par 5 kilogrammes supplémentaires..... 20
Pour ballots sous papier:
Jusqu'à 5 kilogrammes..... 40
Par 5 kilogrammes supplémentaires..... 10

9° Manutentions diverses.

Triage de colis, etc. Prix suivant travail:
L'heure d'ouvrier..... 180 F.
Minimum de perception..... 90

10° Service spécial des expéditions et arrivages par embranchement particulier (traction non comprise).

Arrivages par 100 kilogrammes sans fractionnement..... 20 F.
Expéditions par 100 kilogrammes sans fractionnement..... 30

III. — Séjour et assurance

a) Droit fixe d'assurance.

Cette taxe est perçue d'office sur toute marchandise non reprise immédiatement.
Par 100 kilogrammes bruts, sans fractionnement: 34 F.
Ce droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement.

b) Taxe de séjour et assurance.

Par période de dix jours et par 100 kilogrammes bruts, sans fractionnement: 84 F.
Le jour de la présentation de la marchandise est compris dans la période des dix jours.
Cette taxe est appliquée dans les conditions suivantes:
I. — Lots simplement pesés ou n'ayant subi aucune opération de conditionnement, à partir du sixième jour.
II. — Lots conditionnés partiellement, à partir du onzième jour.
III. — Lots conditionnés entièrement:
a) Laines peignées, filées et soies, à partir du vingt et unième jour.
b) Laines lavées, blousses, déchets, cotons filés et toutes autres matières, à partir du onzième jour.

Observations.

1° Lorsque les marchandises sont déposées dans les magasins de la condition avant l'arrivée des instructions relatives aux opérations à effectuer, lesdites instructions doivent être remises dans les trois jours qui suivent le dépôt de la marchandise, étant bien entendu que le calcul des frais de séjour et assurance est établi à partir du jour de la présentation de ces marchandises.
Si les instructions ne sont pas remises dans le délai de trois jours indiqué ci-dessus, les marchandises sont pesées d'office pour leur enregistrement sur les livres de la condition et sont passibles du droit fixe d'assurance de 34 F;

2° Tous les frais de séjour et d'assurance sont en principe à la charge de la partie qui a la disposition de la marchandise grevée.
En cas de contestation, le bureau de conditionnement a la faculté de recourir contre le déposant ou le précédent détenteur pour le payement des frais de séjour et d'assurance.
Pour les marchandises qui changent de propriétaires au cours du séjour, les frais de séjour et d'assurance sont à la charge de la partie qui prendra livraison de la marchandise;

3° Les frais de séjour et d'assurance sont exigibles à la sortie des marchandises déposées et au plus tard, trois mois à compter du jour où les marchandises auront commencé à être grevées, puis à la même date, de trimestre en trimestre, s'il y a lieu,

Mesurage des tissus.

Par pièce ou coupe mesurée:

Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire ..... 40 F.
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition 80

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés, soit à la demande de la ville de Reims, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

FRANÇOIS DELCOS.

Nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées au bureau de conditionnement des laines de Mazamet.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 23 mars 1898 qui a autorisé la chambre de commerce de Mazamet à administrer le bureau de conditionnement des laines de cette ville et approuvé les statuts de cet établissement;

Vu la décision ministérielle du 11 janvier 1919 portant approbation d'une convention intervenue entre la chambre de commerce de Mazamet et la ville et fixant pour l'avenir les conditions nouvelles d'exploitation de ce service par l'Assemblée consulaire;

Vu la demande de la chambre de commerce de Mazamet en date du 11 octobre 1951;

Vu l'avis du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement des laines administré par la chambre de commerce de Mazamet sont fixés comme suit:

1° *Conditionnement.*

Laines filées, fils de rayonne:
L'épreuve ..... 492 F.
La demi-épreuve 246
Laines peignées, déchets de filature et peignage:
L'épreuve 410
La demi-épreuve 206
Laines lavées et diverses, blousses:
L'épreuve 424
La demi-épreuve 212
Coton, chanvre, lin, jute, phormium, etc., filés:
L'épreuve 230
La demi-épreuve 115

Pour les laines en suint, les laines lavées à dos, et, en général, pour toutes les laines grasses, les taxes à percevoir sont fixées comme suit, selon la nature des renseignements demandés:

a) Conditionnement hygrométrique sans lavage:
L'épreuve 424
La demi-épreuve 212
b) Dégraissage, lavage et dessiccation, l'épreuve 478
Il n'est pas fait de demi-épreuve.
c) Conditionnement hygrométrique, dégraissage, lavage et dessication, l'épreuve 902
Il n'est pas fait de demi-épreuve.

2° *Dégraissage et lavage.*

Cette opération comporte la détermination globale des corps gras ou étrangers se trouvant dans les laines lavées, les laines peignées et filées, les laines diverses, les blousses et les déchets de filature, l'épreuve ..... 478 F.

3° *Numérotage.*

Laine, coton, lin, etc., filés:
a) La matière est en même temps conditionnée, l'épreuve de 10 échevettes ..... 190 F.
b) La matière n'est pas conditionnée, échantillons isolés, l'épreuve de 10 échevettes 190
L'épreuve de numérotage à la reprise 378

Le nombre des épreuves pour le numérotage est fixé suivant les règles admises par les essais de conditionnement, avec un minimum de deux épreuves par lot. Il n'est pas fait de demi-épreuve.

4° *Essais dynamométriques de torsion et filage.*

5° *Analyses.*

Se conformer aux règles et tarifs de la condition publique de Roubaix.

6° *Pesage* (par 100 kilogrammes).

Colis conditionnés ..... 20 F.
Colis simplement pesés 40

Opérations accessoires sur les fils et filés.

(Tare, dévidage, doublage, cordage et laçage, réencaissage, fermeture des caisses, coutures des balles, comptage des écheveltes ou bobines.)

Se conformer aux règles et tarifs de la condition publique de Roubaix.

Marquage.

Inscription d'une marque (lettre), par balle ..... 12 F.
Inscription d'un numéro (chiffre), par balle 12

Réparation aux balles.

Suivant la durée du travail et l'importance des fournitures.

Envoi d'échantillons.

Prélèvement des échantillons, emballage, manutentions diverses et remise à la poste ou à la gare:
Echantillons remis à la poste ..... 38 F.
Echantillons remis à la gare:
Par colis postal jusqu'à 5 kilogrammes 58
Par colis postal de 5 à 10 kilogrammes 75
Par colis de plus de 10 kilogrammes, prix variable suivant la quantité.

Magasinage.

Il est perçu d'office sur toutes marchandises remises à la condition, excepté celles destinées à un simple pesage et reprises immédiatement, un droit fixe d'assurance de francs par 100 kilogrammes sans fractionnement ..... 30 F.

En outre, il est perçu par période de 15 jours, sans fractionnement, une taxe de séjour et d'assurance par 100 kilogrammes, sans fractionnement, de ..... 30 F.

La taxe de séjour et d'assurance est applicable à toute marchandise non retirée dans le délai de six jours qui suit la fin des opérations.

Observations. — Les marchandises déposées dans les magasins de la condition publique sont obligatoirement assurées contre l'incendie par ses polices générales et sur la base de la valeur déclarée par le déposant.

Celle-ci ne peut être augmentée ou diminuée que sur ordre écrit du déposant.

En cas de sinistre, la responsabilité de la condition publique ne peut être engagée au delà de cette valeur.

Si le déposant ne l'indique pas, elle est estimée par la condition publique, mais cette dernière ne peut être considérée comme responsable de son évaluation.

Art. 2. Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

FRANÇOIS DELCOS.

Administrateurs.

Par arrêté du 17 décembre 1951:

Les administrateurs civils de 1re classe (2e échelon) dont les noms suivent, détachés du ministère du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques auprès de l'administration centrale du protectorat du Maroc, sont élevés au 3e échelon de leur grade à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Gagnier (Maurice), 1er janvier 1951.
Guillaumin (Jules), 1er janvier 1951.
Woyt (Louis), 1er janvier 1951.
Vallet (Pierre), 1er janvier 1951.
Massenet (Pierre), 1er janvier 1951.
Castellana (Stanislas), 1er mars 1951.
Dantin (Jean), 1er novembre 1951.

Les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent, détachés du ministère du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques auprès de l'administration centrale du protectorat du Maroc, sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous indiquée:

M. Blanc (Jean). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 1er janvier 1951.

M. Alessi (Fernand). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 1er janvier 1951.

M. Rol (Paul). Echelon ancien: 1er. Echelon nouveau: 2e. Date d'effet: 1er janvier 1951.

Les administrateurs civils de 3e classe dont les noms suivent, détachés du ministère du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques auprès de l'administration centrale du protectorat du Maroc, sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous indiquées:

M. Ronquet (André). Echelon ancien: 3e. Echelon nouveau: 4e. Date d'effet: 1er janvier 1951.

M. Constillac (Jean). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 11 juillet 1951.

Par arrêté du 17 décembre 1951:

Les administrateurs civils de 1re classe à l'administration centrale du ministère du commerce et des relations économiques extérieures et de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques dont les noms suivent, sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-dessous indiquées:

M. Tricas (Jean). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 19 décembre 1951. — Service détaché.

M. Duhamel (André). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 25 décembre 1951.

M. Quillery (Pierre). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 25 décembre 1951.

Mlle Fery (Germaine). Echelon ancien: 2e. Echelon nouveau: 3e. Date d'effet: 25 décembre 1951.

M. Marcadet (Jean). Echelon ancien: 1er. Echelon nouveau: 2e. Date d'effet: 1er novembre 1951. — Service détaché.

Les administrateurs civils de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale du ministère du commerce et des relations économiques extérieures et à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques dont les noms suivent, sont élevés au 2e échelon de leur grade à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Gallion (Maurice), 5 novembre 1951.

M. Vieugue (Raymond), 19 décembre 1951.

M. Dibie (Jean), administrateur civil de 3e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques, est élevé au 3e échelon de son grade à compter du 13 décembre 1951 et maintenu en service détaché.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Création d'un comité technique des fruits et légumes métropole-Afrique du Nord.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du chef du service de l'Afrique du Nord,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé, entre la métropole et les trois pays d'Afrique du Nord un comité technique des fruits et légumes chargé d'étudier et de proposer toutes mesures tendant à coordonner et à harmoniser les moyens de garantie et de contrôle de la qualité de ces produits.

Art. 2. — Le comité technique des fruits et légumes métropole-Afrique du Nord est composé comme suit:

Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture ou son représentant;

Le chef du service de l'Afrique du Nord au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques ou son représentant;

Le directeur des relations économiques extérieures au ministère du commerce et des relations économiques extérieures ou son représentant;

Le directeur des programmes économiques au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques ou son représentant;

Le directeur de l'Afrique-Levant au ministère des affaires étrangères ou son représentant;

Le directeur des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au ministère de l'intérieur ou son représentant;

Le directeur général des douanes et des droits indirects au ministère du budget ou son représentant;

L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture ou son représentant;

Le chef du service des relations extérieures au ministère de l'agriculture ou son représentant;

Le directeur général des chemins de fer et des transports au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme ou son représentant;

Le chef du service du trafic maritime au ministère de la marine marchande ou son représentant;

Le délégué général du centre national du commerce extérieur ou son représentant;

Trois représentants de l'administration algérienne désignés par le gouvernement général de l'Algérie;

Trois représentants de l'administration marocaine désignés par le résident général au Maroc;

Trois représentants de l'administration tunisienne désignés par le résident général en Tunisie.

Algérie: un représentant des producteurs; un représentant des coopératives; un représentant des négociants.

Maroc: un représentant des producteurs; un représentant des coopératives; un représentant des négociants.

Tunisie: un représentant des producteurs; un représentant des coopératives; un représentant des négociants.

Métropole: deux représentants des producteurs; deux représentants des coopératives; trois représentants des négociants dont un représentant de la fédération des négociants en pommes de terre et légumes.

Les représentants des catégories professionnelles métropolitaines sont proposés à l'agrément du ministre de l'agriculture par les soins de l'Union nationale interprofessionnelle « Fruits et légumes ».

Les représentants des catégories professionnelles de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont proposés à l'agrément du gouverneur général ou du résident général par les organisations professionnelles compétentes.

Le comité technique des fruits et légumes métropole-Afrique du Nord se réunit sous la présidence conjointe du directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture ou son représentant et du chef du service de l'Afrique du Nord au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques ou son représentant.

Art. 3. — Le comité technique a la faculté de s'adjoindre, en outre, à titre permanent ou temporaire, toute personnalité compétente qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Art. 4. — Le comité technique peut également prévoir la création de sous-comités compétents pour un produit ou une catégorie de produits. Une décision conjointe du ministre de l'agriculture, du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, fixera, sur proposition du comité technique, la composition et les modalités de fonctionnement de chaque sous-comité.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le chef du service de l'Afrique du Nord au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques, le directeur de l'Afrique-Levant au ministère des affaires étrangères et le directeur des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures.
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Taux des primes à la culture de l'olivier pour 1951.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-3447 du 19 octobre 1945 validant les actes dits « lois n°s 1524 du 22 mai 1941 et 253 du 29 avril 1943 » relatives au mode d'attribution des primes à la culture de l'olivier et les textes subséquents;

Vu le décret n° 2788 du 8 juillet 1941 pris en application de la loi du 22 mai susvisée;

Sur la proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les taux des primes à la culture de l'olivier sont fixés par arbre, pour l'année 1951, comme suit:

1° Prime de régénération ou de greffage: F 18,50;

2° Prime de nouvelle plantation: F 37.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Contrôle des lois sociales en agriculture.

Par arrêté en date du 14 décembre 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement et promus à la hors classe de leur grade les contrôleurs divisionnaires désignés ci-dessous:

A dater du 1er juillet 1949, MM. Ambrosini et Lilas;
A dater du 1er juillet 1950, M. Poirier;
A dater du 1er janvier 1951, MM. Bennejean et Chapuis;
A dater du 1er avril 1951, M. Denuc.
A dater du 1er octobre 1951, M. Beauchard.

Service des haras.

Par arrêté du 18 décembre 1951, M. Barthe, vétérinaire des haras au dépôt d'étalons de Pau, est promu au grade de vétérinaire principal des haras (2e classe) pour compter du 1er décembre 1951 (remplacement de M. Ott, admis à faire valoir ses droits à la retraite).

Par arrêté du 26 décembre 1951, M. de France, directeur des haras de circonscription, est promu au grade d'inspecteur général des haras de 3e classe.

M. Frappier, sous-directeur des haras de circonscription, est promu au grade de directeur des haras de circonscription (4e classe).

Ces promotions prendront effet du jour du détachement de ces fonctionnaires en Tunisie.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1441 modifiant, en ce qui concerne les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions du décret n° 48-593 du 30 mars 1948 étendant le bénéfice de l'ordonnance du 2 février 1945, modifiée, organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés et modifiant le régime des pensions de vieillesse et d'invalidité des assurances sociales aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion et du décret n° 50-1410 du 9 novembre 1950 modifiant le décret n° 48-593 du 30 mars 1948 précité et l'article 2 du décret n° 48-603 du 30 mars 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1951: page 12328, article 3, 4e ligne, au lieu de: « pendant les pér odes d'assujettissement obligatoires », lire: « pendant les périodes d'assujettissement obligatoire »; 8e ligne, au lieu de: « sauf recours à la caisse générale de sécurité sociale », lire: « sauf recours de la caisse générale de sécurité sociale ».

Modèles de documents visés aux articles 2, 3 et 7 du décret n° 51-1269 du 29 octobre 1951.

Rectificatif concernant le modèle d'imprimé S. 2003 annexé à l'arrêté du 8 novembre 1951, paru au *Journal officiel* du 14 novembre 1951: page 11321, au lieu de: « Le directeur de (1)..... atteste », lire: « Le directeur de (1)..... constate ».

Modification de l'arrêté du 25 novembre 1950 portant nomination des membres du conseil supérieur de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 28 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945;

Vu les lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950, modifiant l'ordonnance du 4 octobre 1945, portant organisation de la sécurité sociale, et fixant les modalités relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale;

Vu les décrets du 28 décembre 1946 et du 14 avril 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application des lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950, relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 25 novembre 1950 portant nomination des membres du conseil supérieur de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 30 janvier 1951 complétant l'arrêté du 25 novembre 1950, portant nomination des membres du conseil supérieur de la sécurité sociale;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 25 novembre susvisé est modifié comme suit:

« Sont nommés membres du conseil supérieur de la sécurité sociale:

« M. Couinaud, député; M. Viatte, député; M. Ségelle, député; M. Abel-Durand, conseiller de la République, membres du Parlement. »

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 décembre 1951.

PAUL BACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture, en date du 12 novembre 1951, pris en application des dispositions de l'article 22 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, pour la détermination du coût de la reconstitution des éléments d'exploitation agricole, ont été homologués, pour la France métropolitaine, y compris la Corse, les prix applicables aux gros animaux de ferme pour l'année 1950, tels qu'ils figurent aux tableaux annexés audit arrêté.

NOTA. — Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, un exemplaire de celui-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre au siège de la délégation départementale ou interdépartementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de chaque département.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 30 décembre 1951 portant admission à la retraite du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi du 19 octobre 1946;

Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, notamment son article 6 (III, 3°);

Vu la demande formulée par M. Delahoche;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Delahoche (Georges-Aldric-Jacques), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, en application de l'article 6 (III, 3°) de la loi du 20 septembre 1948, à compter du 1er janvier 1952.

Art. 2. — M. Delahoche est nommé directeur honoraire à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Décret n° 51-1464 portant fixation, pour l'application du décret n° 51-1304 du 13 novembre 1951, des nouveaux taux des allocations spéciales aux grands invalides et aux grands mutilés et de l'indemnité temporaire de soins aux tuberculeux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1951:

Page 12852, tableau B, dans l'intitulé:

Au lieu de:

« Allocations aux grands mutilés de guerre (articles L. 36 à L. 38 du code des pensions) »,

Lire:

« Allocations aux grands mutilés de guerre (article L. 36 à L. 58 du code des pensions) ».

Décret n° 51-1465 portant fixation du nouveau taux des pensions et accessoires de pensions alloués aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, en application du décret n° 51-1304 du 13 novembre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1951:

Page 12853, article 5, dans la 1re colonne du tableau intitulé « Date d'effet et taux des pensions », au lieu de: « Taux spécial (art. L. 5) », lire: « Taux spécial (art. L. 51) »,

Page 12854, article 9:

Au lieu de:

« Art. 9. — Les nouveaux taux de pensions et d'accessoires de vent être appliqués avec effet des 10 septembre et 25 décembre 1951.

« Ces taux seront ceux pour lesquels lesdites pensions, majo- pensions fixés par les tableaux annexés au présent décret doi- rations et allocations devront être inscrites au grand livre de la dette publique ».

Lire:

« Art. 9. — Les nouveaux taux de pensions et d'accessoires de pensions, fixés par les tableaux annexés au présent décret, doivent être appliqués avec effet:

des 10 septembre et 25 décembre 1951.

« Ces taux seront ceux pour lesquels lesdites pensions, majorations et allocations devront être inscrites au grand-livre de la dette publique ».

Page 12859, tableau II, taux d'invalidité 60 p. 100, taux à compter du 10 septembre 1951:

Au lieu de:

« Officier de 1re classe des équipages de la flotte: 70.944 »,

Lire:

« Officier de 1re classe des équipages de la flotte: 76.944 ».

Page 12871, tableau VI:

Garde consignes majors chefs. — Premiers maîtres pompiers. — surveillants principaux des prisons maritimes. — Invalidité 75 p. 100, taux au 25 décembre 1951, au lieu de: « 81.000 », lire: « 81.060 ».

Garde consignes majors. — Maîtres pompiers. — Surveillants chefs des prisons maritimes. — Invalidité 75 p. 100, taux au 10 septembre 1951, au lieu de: « 61.520 », lire: « 71.520 ».

Page 12875, tableau XII, 2e colonne du tableau, avant-dernière ligne, au lieu de: « adjoint administratif adjoint de 2e et 3e classe », lire: « agent administratif adjoint de 2e et 3e classe »; 7e colonne du tableau, taux au 10 septembre 1951, au lieu de: « 50.80 », lire: « 50.380 ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Institution d'une régie de recettes auprès du service central de la pharmacie pour la perception du droit fixe de visa des spécialités pharmaceutiques.

Le ministre de la santé publique et de la population et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu le décret n° 51-1299 du 5 novembre 1951 modifiant l'article 8 du décret du 24 juin 1942 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au service central de la pharmacie à Paris, une régie de recettes pour la perception du droit fixe de visa des spécialités pharmaceutiques.

Art. 2. — Le montant du droit peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France.

Le régisseur délivre pour tous les encaissements qu'il effectue des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le receveur central des finances de la Seine.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de cent mille francs et quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et en fin d'année le 31 décembre, de verser à la caisse du receveur central des finances de la Seine les recettes en numéraires encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur, les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou par ordre de virement, ces effets sont transmis sous bordereau au receveur central des finances de la Seine par le régisseur au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre de ce comptable supérieur.

Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des versements en numéraires, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement, au crédit d'un compte d'attente.

Art. 4. — Le régisseur arrête ses écritures le 25 de chaque mois et en fin d'année le 31 décembre: il procède avec le régisseur central des finances de la Seine à la vérification des opérations effectuées au cours du mois.

Après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte d'attente visé à l'article 3 et crédite le compte « Produit divers » à la ligne de recettes budgétaires « Produits du droit fixe de visa des spécialités pharmaceutiques ».

Le montant des recettes fait l'objet d'un titre de perception établi par le ministre de la santé publique et de la population ou son délégué.

Art. 5. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre de la santé publique et de la population sur proposition de l'inspecteur général, chef du service central de la pharmacie. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du receveur des finances de la Seine.

Il perçoit une indemnité de responsabilité de 6.000 F par an et est astreint à un cautionnement de 200.000 F.

Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé.

Art. 6. — L'inspecteur général, chef du service central de la pharmacie au ministère de la santé publique et de la population, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1951.

Pour le ministre de la santé publique
et de la population:
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLE.

Pour le vice-président du conseil, ministre des finances
et des affaires économiques:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 novembre 1951, l'offre de démission présentée par M. Cauvin (Raymond), agent supérieur à l'administration centrale, est acceptée à compter du 1er novembre 1951.

Par arrêté du 18 décembre 1951, les administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon, dont les noms suivent sont promus au 2e échelon de leur grade:

M. Jean, à compter du 1er décembre 1951.

M. Lillaz, à compter du 10 décembre 1951.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Liste des élèves bénéficiant de bourses dans les écoles nationales de la marine marchande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1951: page 12750, 1re colonne, Elèves de la marine marchande, demi-bourses (14), 6e ligne, après « Dorel (Jean), école du Havre », ajouter: « Lanery (Jean), école du Havre »; 12e ligne, lire: « de Catelin (Jean) » au lieu de: « Catelin (Désiré) ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Chèques postaux de voyage.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;

Vu la loi modifiée du 17 novembre 1941 relative au service des comptes courants et chèques postaux;

Vu le décret modifié du 17 novembre 1941 réglementant le service des comptes courants et chèques postaux;

Vu la loi du 29 juin 1943 portant refonte des textes relatifs aux mandats d'articles d'argent;

Vu le décret du 29 juin 1943 portant refonte des textes relatifs aux mandats d'articles d'argent du service intérieur;

Vu l'arrêté du 8 avril 1931, modifié par les arrêtés des 5 avril 1945, 4 octobre 1948 et 19 février 1951, relatif aux mandats-lettres de crédit;

Vu l'arrêté du 26 mai 1951 portant fixation des délais de payement à vue des mandats postaux et télégraphiques émis et payables en France métropolitaine et dans les départements français d'outre-mer,

Arrête:

Art 1er. — L'administration des postes, télégraphes et téléphones délivre des chèques postaux de voyage de sommes fixes payables à vue dans les bureaux de poste.

Art. 2. — Sous réserve des dispositions des articles 3 et 4 du présent arrêté, les chèques postaux de voyage sont payables dans les mêmes conditions que les mandats ordinaires du service des articles d'argent.

Art. 3. — Les chèques postaux de voyage dont le délai de payement à vue est expiré ne sont plus payables dans les bureaux de poste.

Art. 4. — L'arrêté du 26 mai 1951 est complété par l'article 1 *bis* suivant:

« *Art.* 1 bis. — Les chèques postaux de voyage sont payables jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois commençant à courir le premier jour du quatrième mois qui suit celui de leur émission. »

Art. 5. — L'arrêté du 8 avril 1931 est abrogé.

Art. 6. — La date d'application du présent arrêté est fixée au 1er janvier 1952.

Art. 7. — Le directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

ROGER DUCHET.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 21 décembre 1951:

Ont été nommés inspecteurs principaux sur place et titularisés dans le grade correspondant:

M. Chauveau, ingénieur des travaux de classe exceptionnelle à Paris, service des recherches et du contrôle techniques.

M. Le Guen, ingénieur des travaux de classe exceptionnelle à Paris, service des recherches et du contrôle techniques.

M. Colin, ingénieur des travaux, à Paris, service des recherches et du contrôle techniques.

M. Damiani, ingénieur des travaux à Paris, direction des services radioélectriques.

M. Renault, ingénieur des travaux, à Rennes, services télégraphiques et téléphoniques.

Ont été mutés les inspecteurs principaux désignés ci-après:

A Bourges, M. Delhome, de Blois.

A Blois, Mlle Salmon, d'Alençon.

A été réintégré à compter du 8 décembre 1951, M. Voge, ingénieur à Paris, centre nationale d'études des télécommunications, précédemment détaché auprès du comité consultatif international des radiocommunications au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 26 décembre 1951, a été muté à Paris, service des recherches et du contrôle techniques, M. Thomas, ingénieur des travaux, à Clermont-Ferrand, services télégraphiques et téléphoniques.

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 14 juin 1951, le tribunal de première instance de Ribérac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Domblides (Henri dit André), décédé à Chapdeuil, arrondissement de Périgueux, le 26 avril 1951, où il était domicilié.

Par jugement en date du 28 juin 1951, le tribunal de première instance de Pithiviers a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Leplatre (Louise), lingère, décédée en son domicile, à Autruy-sur-Juine (Loiret), le 25 novembre 1947;

2° Brunet (Frédéric-Noël-Auguste), veuf Philippot, domicilié à Egry (Loiret), décédé à Pithiviers, le 14 août 1939.

Par jugement en date du 28 juin 1951, le tribunal de première instance de Ploërmel a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Le Callonnec (Marie-Louise), veuve Peltier (Pierre-Paul), née le 12 mars 1872, à Saint-Jean-Brévelay (Morbihan), demeurant en ladite commune et décédée le 28 février 1948.

Par jugement en date du 10 juillet 1951, le tribunal de première instance de Montélimar a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Kate Burnett, décédée en son domicile, à la Coucourde-Condillac, le 24 mai 1945;

2° De Félix (Augustin), décédé en son domicile, à Rochegude, le 3 janvier 1939.

Par jugement en date du 31 juillet 1951, le tribunal de première instance de Marennes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Grégoire (Firmin), cultivateur, né à Saint-Just le 16 mars 1859, époux de Billerit (Eugénie), domicilié à Hiers et y décédé le 21 mars 1937;

2° Martin (Paul), ostréiculteur, né à Arvert le 11 novembre 1882, époux divorcé de Grellier (Albertine), domicilié à Avallon, commune d'Arvert et décédé à Rochefort le 26 février 1939;

3° Mormon (Joseph), né à Saint-Vivien-de-Blaye le 28 août 1869, veuf de Bouquier, domicilié à Royan, 19, rue de la Garenne et y décédé le 16 juin 1939;

4° Coutrille-Genereau (Charles-Jean), cultivateur, né à Bordeaux le 25 octobre 1906, domicilié à Montanson, commune du Gua, décédé « Mort pour la France » à Boulogne-sur-Mer pendant les combats des 23 et 24 mai 1940 (décès transcrit le 14 juillet 1942);

5° Bonis (Augustin-Gaston dit Jean), né à Cusset (Allier) le 23 septembre 1872, marchand ambulant, domicilié à la Tremblade, route de Ronce et y décédé le 20 décembre 1941;

6° Mathe (Marie-Madeleine), née à Rochefort le 12 juillet 1859, veuve de Marchesseau (Théodore), domiciliée à Nieulle-sur-Seudre et y décédée le 30 août 1942;

7° Faure (Sébastien-Auguste-Louis), publiciste, né à Saint-Etienne (Loire) le 6 janvier 1858, divorcé Faure (Frédérique), domicilié à Royan, 6, rue du Champ-des-Oiseaux et y décédé le 14 juillet 1942;

8° Abdalha Taha, manœuvre, né à Oudjda (Maroc) en 1919, domicilié à Royan et y décédé le 23 octobre 1942;

9° Oliviera (Ricardo), célibataire, né à Renate (Huesca-Espagne), domicilié à Royan et décédé à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély le 18 décembre 1944;

10° Billerit (Eugénie), née à Saint-Just le 14 février 1864, veuve de Grégoire (Firmin), domiciliée à Hiers et décédée à Marennes le 10 mai 1944;

11° Roffay (Adrien-Emile), né à Angers (Maine-et-Loire) le 2 octobre 1876, époux de Duret (Véronique), domicilié à Maubeuge, commune de Saint-Sulpice-de-Royan et y décédé le 16 avril 1945;

12° Duret (Véronique), née à Signières (Indre-et-Loire) le 4 novembre 1886, épouse de Roffay (Adrien), domiciliée à Maubeuge, commune de Saint-Sulpice-de-Royan et décédée le 16 avril 1945.

13° Pinaud (Xavier), né à Saint-Agnant-les-Marais, le 1er juillet 1870, domicilié à Beaugay et y décédé le 14 avril 1946;

14° Mirambeau (William-Eugène), né à Saint-Pierre-d'Oléron le 15 juillet 1860, domicilié à la Chefmalière, commune de Saint-Pierre-d'Oléron et y décédé le 7 décembre 1947;

15° Metivier (Louis-Alfred), cultivateur, né à Royan le 1er décembre 1904, domicilié à Royan, route de la Tremblade et y décédé le 8 février 1951.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 31 décembre 1951.

N° 1976. — Rapport de M. Quinson fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950 autorisant la transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat.

N° 1979. — Rapport de M. Pierre Garet fait au nom de la commission de la justice et de législation sur le projet de loi relatif à l'avancement des juges de paix et des suppléants rétribués de juges de paix.

N° 1986. — Proposition de loi de M. Godin relative à la composition du Gouvernement (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2048. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à modifier et à compléter la loi du 2 août 1949 reconnaissant la coopération dans le commerce de détail et organisant son statut (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2049 (1). — Proposition de loi de M. Mondon tendant à revaloriser les indemnités d'expropriation dues aux propriétaires des terrains expropriés dans la zone de la ligne Maginot (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2050 (1). — Proposition de résolution de M. Mondon tendant à inviter le Gouvernement à hâter la liquidation des expropriations des terrains, dans la zone de la ligne Maginot (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2059. — Proposition de loi de M. Huel tendant à sauvegarder les droits qu'ils tiennent de leur emploi civil, des fonctionnaires, agents des services publics, employés et ouvriers des entreprises nationalisées, qui souscrivent un engagement ou un rengagement dans l'armée (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2060. — Proposition de loi de M. Lebon tendant à compléter l'article 39 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 2063 (1). — Proposition de résolution de M. Castera tendant à inviter le Gouvernement à ne pas retarder davantage l'aménagement de chutes d'eau dans le département des Hautes-Pyrénées (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2064 (1). — Proposition de résolution de M. Cristofol tendant à inviter le Gouvernement à ne pas retarder davantage l'aménagement de chutes d'eau dans le département de la Haute-Garonne (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2065 (1). — Proposition de résolution de M. Marc Dupuy tendant à inviter le Gouvernement à ne pas retarder davantage l'aménagement de chutes d'eau dans le département de Lot-et-Garonne (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2066. — Proposition de loi de M. Charles Tillon tendant à permettre l'extension des avantages de la sécurité sociale aux maires et adjoints des communes, ainsi que la constitution d'une caisse de retraite pour les magistrats municipaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2070. — Proposition de loi de M. Edouard Depreux tendant à modifier les articles 21, 22, 23, 24, 26, 39, 41, 42 et 44 de la loi du 21 mars 1948 concernant la régie autonome des transports parisiens (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 2073. — Proposition de résolution de M. Darou tendant à inviter le Gouvernement à établir un plan quadriennal pour apporter une solution définitive aux légitimes revendications du monde ancien combattant (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2075. — Proposition de résolution de M. Desson tendant à inviter le Gouvernement à subordonner le maintien de la prime dite de conjoncture pour l'industrie papetière à la fourniture par celle-ci d'une quantité minimum de papier de qualité Afnor 1/1 (renvoyée à la commission de la presse).

N° 2076. — Proposition de résolution de M. Durroux tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux journaux scolaires le bénéfice des avantages postaux dont profitent les journaux périodiques (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2077. — Proposition de loi de M. Edouard Depreux tendant à modifier l'article 1er de la loi du 2 août 1950 instituant une aide financière au profit de certains locataires ou occupants, en vue de leur permettre de couvrir certaines dépenses de déménagement et de réinstallation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2083. — Proposition de loi de M. Klock tendant à supprimer les droits de mutation en matière de succession en ligne directe et entre époux (renvoyée à la commission des finances).

N° 2084. — Rapport de M. Signor, fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches, sur la proposition de loi tendant à rendre applicables à tous les marins, anciens combattants de la guerre 1914-1918, sans exception, l'article 2 de la loi du 22 août 1950 portant réforme du régime des pensions des marins.

N° 2085. — Rapport de M. René Schmitt, fait au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi relative aux droits à pension proportionnelle des anciens marins du commerce ou de la pêche, invalidés de guerre.

N° 2170 (1). — Proposition de résolution de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc pour l'année 1952 (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 2198. — Rapport de M. Ninine fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi (n° 1805) tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun la loi du 11 février 1951 abrogeant les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

N° 2221. — Proposition de loi de M. Georges Pernot tendant à modifier l'article 195 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 2270. — Projet de loi tendant à porter de 10.000 francs à 25.000 francs la limite relative à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements de l'Etat, des collectivités et établissements publics (renvoyé à la commission des finances).

N° 2271. — Projet de loi complétant l'article 47 du code civil (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2289 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-656 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 2291 (1). — Rapport de M. Midol fait au nom de la commission des moyens de communication sur la nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République sur la loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord.

N° 2299 (1) (2). — Rapport de M. Charles Barangé fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952.

N° 2300 (1) (2). — Rapport de M. Marcel David fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population).

N° 2301 (1) (2). — Rapport de M. Dagain fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones).

N° 2306 (1) (2). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale), (renvoyé à la commission des finances).

N° 2308 (1) (2). — Rapport fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale), (Rapporteurs spéciaux: M. Simonnet, éducation nationale, M. Marcel David, enseignement technique, éducation physique et sports).

(1) Tirage restreint

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés, le 30 décembre 1951.

Commission des finances.

Séance du dimanche 30 décembre 1951.

Présents. — MM. Dagain, David (Marcel), Palewski (Jean-Paul), Reynaud (Paul).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures (local de la commission n° 263) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Les projets de loi (n° 1800) tendant à ratifier une délibération douanière intéressant le matériel importé par les compagnies aériennes en Océanie ;

Le projet de loi (n° 1801) tendant à ratifier une délibération concernant le taux et l'assiette des droits de douane en Océanie ;

Le projet de loi (n° 1804) tendant à ratifier deux délibérations douanières intéressant les cartons et le tabac réexportés d'Afrique occidentale française ;

Le projet de loi (n° 1817) tendant à ratifier quatre délibérations douanières concernant la quotité de certains droits de douane en Afrique occidentale française ;

La proposition de résolution (n° 1909) de M. Lambert tendant à mettre fin aux importations de conserves de tomates et à réduire les charges fiscales frappant la production française de ces conserves.

II. — Echange de vues sur la méthode à suivre pour la conduite de l'enquête économique décidée par la commission et désignation des membres de la sous-commission.

III. — Suite de la discussion du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur le rapport repris (n° 496) concernant le contrôle des ententes professionnelles.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à seize heures (local de la commission n° 261) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 2668) de M. Schaff (amnistie en matière de cotisations de sécurité sociale) ;

Le projet de loi (n° 2181) (élections prud'homales) ;

La proposition de loi (n° 2186) de M. Souquès (congés payés et fermeture des entreprises) ;

Le projet de loi (n° 2242) (sanctions applicables en cas de non-observation des dispositions concernant la rémunération des heures supplémentaires).

II. — Rapport de M. Boutbien sur le projet de loi (n° 1268) (convention n° 88 sur le service de l'emploi).

III. — Rapport de M. Boutbien sur le projet de loi (n° 1339) (convention n° 95, sur la protection du salaire).

IV. — Suite du rapport de M. Titeux sur les propositions de loi et de résolution (n°s 82 et 119) de M. Alfred Coste-Floret et de M. Waldeck Rochet (dette alimentaire et allocation temporaire aux vieux).

V. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 345) et les propositions de loi (n°s 138, 210, 348 et 1874) de M. Sion, de M. Besset et de M. Henri Meck (rentes d'accidents de travail).

VI. — Rapport de M. Patinaud sur le rapport repris (n° 1649) (reçu pour solde de tout compte).

VII. — Rapport de M. Viatte sur les propositions de loi (n°s 617, 1059, 1302 et 1330) de M. Siefridt, de M. Gernez, de M. Cayeux et de M. Fagon (rachat de cotisations de sécurité sociale).

VIII. — Rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 836) (gérants de société et sécurité sociale).

IX. — Rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 479) (allocation vieillesse des professions agricoles et fonds commun).

X. — Rapport de M. Mailhe sur les rapports repris (n°s 1658 et 1663) et les propositions de loi (n°s 502 et 1873) de M. Cordonnier (silicose professionnelle).

XI. — Rapport de M. Linet sur les propositions de loi (n°s 304 et 1639) de M. Raymond Guyot et de M. Rabier (allocations familiales des travailleurs algériens).

XII. — Rapport de M. Linet sur la proposition de loi (n° 303) de M. Raymond Guyot (assurances sociales des travailleurs algériens).

XIII. — Rapport de M. Linet sur la proposition de loi (n° 154) de M. Raymond Guyot (chauffeurs de taxi propriétaires de leur véhicule).

XIV. — Rapport de M. Linet sur la proposition de loi (n° 190) de M. Raymond Guyot (rachat de cotisations d'assurance vieillesse pour les chauffeurs de taxi salariés).

XV. — Rapport de M. Gabriel Paul sur la proposition de loi (n° 965) de M. Raymond Guyot (indemnité aux salariés appelés à faire une période de réserve).

XVI. — Questions diverses.

Réunions de commissions du lundi 31 décembre 1951.

Commission des affaires étrangères, à onze heures. — Local du 6e bureau.

6e bureau. — Examen des opérations électorales de la Guyane, à quatorze heures trente. — Local n° 249.

Commission de la justice et de législation, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission des pensions, à seize heures. — Local n° 266.

Commission des territoires d'outre-mer, à onze heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du lundi 31 décembre 1951.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952. (N°s 869 et 896, année 1951. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur; et n° , année 1951, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952. (N°s 892 et 903, année 1951. — M. Jean Berthoin, rapporteur général; et n° , année 1951, avis de la commission de l'agriculture. — M. , rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Budget annexe des prestations familiales agricoles). — (N°s 851 et 884, année 1951. — M. Sailer, rapporteur; et n° , année 1951, avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1952 (Etats associés. — France d'outre-mer). N°s 896 et 897, année 1951. — M. Pierre Boudet, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les deux premiers mois de l'exercice 1952. (N° 899, année 1951. — M. , rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I. — Charges communes). (N°s 856 et 885, année 1951. — M. Pauly, rapporteur; et n° 888, année 1951, avis de la commission de la production industrielle. — M. Bousch, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 31 décembre 1951.

N° 881. — Projet de loi relatif à la procédure de codification des textes concernant l'artisanat.

N° 892. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils.

N° 896. — Projet de loi relatif aux dépenses militaires (Etats associés. — France d'outre-mer).

N° 897. — Rapport de M. Pierre Boudet sur le projet de loi relatif aux dépenses militaires (Etats associés. — France d'outre-mer).

Groupes politiques.

M. Francis Le Basser a été nommé président du groupe du rassemblement du peuple français.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le lundi 31 décembre 1951, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline) :

I. — Examen pour avis du projet de loi (n° 892, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952.

II. — Examen pour avis du projet de loi (n° 898, année 1951) relatif aux dépenses d'investissements économiques et sociaux.

La commission des finances se réunira le lundi 31 décembre 1951, à dix heures trente (local de la commission) :

Projet de loi portant ouverture de crédits provisionnels pour les dépenses militaires (n°s 2193 et 2257 A. N., 2e législ.). — Rapporteur : M. Boudet.

Réunions de commissions du lundi 31 décembre 1951.

Commission de l'agriculture, à dix heures trente. — Local n° 214.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté du 19 décembre 1951, la chaire d'anatomie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix (dernier titulaire, M. Salmon, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen de la faculté intéressée.

Avis de vacance de deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Deux postes de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale sont déclarés vacants.

Il est accordé aux intéressés un délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel*, pour adresser leur déclaration de candidature, accompagnée de l'exposé de leurs titres et travaux, au ministre de l'éducation nationale (direction des bibliothèques de France), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Toutefois, ce délai pourra être prolongé en ce qui concerne les candidats résidant hors du territoire métropolitain.

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance de l'emploi de chef de travaux attaché à la chaire d'anatomie pathologique à l'école nationale vétérinaire de Lyon.

L'emploi de chef de travaux attaché à la chaire d'anatomie pathologique à l'école nationale vétérinaire de Lyon est déclaré vacant.

Les candidats agrégés des écoles nationales vétérinaires pourront faire acte de candidature en adressant dans un délai d'un mois, de la parution du présent avis, leur demande au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, gestion des services extérieurs, 78, rue de Varenne, à Paris (7e).

A défaut de candidats agrégés des écoles nationales vétérinaires, il sera pourvu à ce poste dans les conditions prévues à l'article 3 de l'arrêté du 29 mars 1951 et un concours aura lieu à l'école nationale vétérinaire de Lyon le 24 avril 1952.

Avis de concours à la caisse nationale de crédit agricole.

Un concours sur épreuves s'ouvrira le 25 mars 1952 à la caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, Paris (7e), pour sept emplois de rédacteur.

Les dossiers de candidature devront être parvenus à cet établissement public avant le 10 mars 1952.

Les notices relatives aux conditions de ce concours sont tenues à la disposition de toute personne qui en fera la demande à la caisse nationale de crédit agricole.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I — Evaluation des recettes de la cinquantième semaine du 8 au 14 décembre 1951. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.368.010	1.126.426	241.584	21,4	»	»
Bagages et consigne	23.830	20.774	3.056	14,7	»	»
Colis postaux, petits colis	269.700	199.158	70.542	35,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.533.890	3 977.378	1.556.512	39,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.195.430	5.323.736	1.871.694	35,2	»	»

II. — Evaluation des recettes au 14 décembre 1951.

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au au 31 octobre 1951 (2)	RECETTES évaluées du 1er novembre au au 14 décembre 1951 (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au au 14 décembre 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au au 14 décembre 1950 (5)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue (8)	1950 — Pourcentage (9)
Voyageurs	71.044.487	8.313.560	79.358.047	73.791.506	5.536.541	7,5	»	»
Bagages et consigne	1.493.084	159.410	1.652.494	1.613.633	38.861	2,4	»	»
Colis postaux, petits colis	8.111.150	1.571.220	9.682.370	8.563.320	1.119.050	13,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	189.436.150	34.241.690	223.677.840	164.810.335	58.867.505	35,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	270.054.871	44.285.880	314.340.751	248.778.794	65.561.957	26,4	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*: JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération nationale des associations familiales et sociales** transfère son siège social du 25, rue de Valois, au 37, rue de Valois, Paris.

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine. L'**Union féminine civique et sociale** transfère son siège social du 25, rue de Valois, au 37, rue de Valois, Paris.

28 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. L'Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Andelain, par Pouilly-sur-Loire, prend le titre d'**Association des parents d'élèves et des amis de l'enseignement libre de Saint-Andelain**. Siège social: clos Notre-Dame, Saint-Andelain.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Caulnes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Caulnes.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Confédération nationale des groupes folkloriques français.** Modification aux statuts. But: faire de la culture et de l'éducation populaire; faciliter, coordonner, discipliner et amplifier l'action menée dans les provinces françaises par les groupes folkloriques. Siège social: palais de Chaillot, Paris.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Espoir-Club Saint-Louis.** But: développement de tous les sports. Siège social: bar Léon, 18, boulevard Oudinot, Oran.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association de parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école publique de Bréau.** But: encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique de Bréau.

3 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire.** But: organisation de la campagne du timbre antituberculeux; éducation sanitaire antituberculeuse; assistance aux tuberculeux et à leur famille. Siège social: 33, avenue Victor-Hugo, Rodez.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Houeilles.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Houeilles.

4 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Foyer rural de Rouffiac-des-Corbières.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: mairie de Rouffiac-des-Corbières.

4 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Société d'amis de l'école maternelle du Cateau,** à Cambrai. But: concourir au bien-être et à l'agrément des enfants qui fréquentent l'école par l'organisation de vestiaires, par l'achat de jouets et de matériel éducatif, par la réalisation d'installations diverses, répondant aux besoins des enfants et aux règles de l'hygiène; unir dans une étroite collaboration l'école et la famille. Siège social: école Maternité, rue du Cateau, Cambrai.

4 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Etoile-Ciné-Club.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 6, rue Renan, Saint-Junien.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nîmes. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Pont-Saint-Esprit.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et développement des œuvres scolaires et périscolaires. Siège social: chez M. Lanie (Auguste), école publique de filles, Pont-Saint-Esprit.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Valdériès.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Valdériès.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bazouges-la-Pérouse.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Bazouges-la-Pérouse.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bazouges-la-Pérouse.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Bazouges-la-Pérouse.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Noyal-sous-Bazouges.** But: gestion matérielle, fonctionnement et développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Noyal-sous-Bazouges

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Noyal-sous-Bazouges.** But: gestion matérielle, fonctionnement et développement de l'école. Siège social: école libre de filles de Noyal-sous-Bazouges.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Ferré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons, le Ferré.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Ferré.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles, le Ferré.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des familles rurales de Chauvigné.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Chauvigné

5 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Fraternité catholique des malades du diocèse de Saint-Brieuc.** But: lien fraternel entre tous les malades et infirmes des Côtes-du-Nord et coordination des œuvres de malades. Siège social: évêché, 10 *bis*, rue Jean-Mélairie, Saint-Brieuc.

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Union sportive terrauboise.** But: animer et coordonner les différents sports à Terraube. Siège social: cercle de l'Union, Terraube

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Ciné-Club de jeunes d'Epinal.** But: concourir à l'expansion cinématographique parmi la jeunesse par l'organisation de projections, bulletins, concours et tous moyens utiles au but poursuivi. Siège social: cinéma Majestic, rue Rualménil, Epinal

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Commune libre du Château.** But: développement du commerce par l'organisation de fêtes commerciales. Siège social: hôtel de la Poularde, 5 et 7, place Jean-Jaurès, Nemours.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Coopérative scolaire de l'école de garçons de Rueil** (groupe Robespierre). But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école de garçons, rue Gallieni, Rueil-Malmaison.

6 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Société laymontoise.** But: assurer la gestion matérielle et le fonctionnement d'écoles libres. Siège social: école libre, Laymont.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Valdoie.** But: entr'aide, camaraderie, réjouissances. Siège social: local des pompiers, Valdoie.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Cantine de l'école publique de Plassac.** But: fournir des repas chauds à midi aux élèves éloignés. Siège social: école publique, Plassac.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Etoile sportive de Québriac.** But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association. Siège social: mairie de Québriac.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. L'Association d'enseignement libre et d'éducation populaire d'Erdeven change son titre et devient **Association gestionnaire des écoles libres d'Erdeven.** Siège social: école libre de garçons d'Erdeven.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean de Béthune.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien à la vie de l'école. Siège social: 26, rue de Béthune, Versailles.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club féminin** (loisirs, culture, entr'aide). But: par une action constante auprès des pouvoirs publics, rechercher toutes les possibilités pouvant aboutir à une amélioration légale des conditions sociales et matérielles des femmes; intensifier et développer au maximum l'entr'aide entre les femmes de toutes les nations et favoriser les activités au service du développement et du mieux-être de la condition féminine. Siège social: 53, rue de Monceau, Paris.

7 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement des industriels exportateurs de chaussures.** But: étude de toutes opérations d'exportation pour tous articles produits par l'industrie française de la chaussure, et plus généralement de toutes opérations susceptibles de concourir à la réalisation de cet objet. Siège social: 2, rue Edouard-VII, Paris.

8 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Conseil de parents d'élèves de l'école publique de la commune d'Eclose.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: mairie d'Eclose.

8 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Conseil de parents d'élèves des écoles laïques de Surimeau,** commune de Sainte-Pezenne. But: défendre les intérêts matériels et moraux desdites écoles. Siège social: école de Surimeau, Sainte-Pezenne.

8 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Comité des fêtes d'Escurolles.** But: organisation des fêtes et manifestations locales. Siège social: mairie d'Escurolles.

8 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école de Saint-Benoist-la-Forêt.** But: veiller à l'amélioration des conditions matérielles et de bien-être des enfants fréquentant l'école; défendre les intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école publique de Saint-Benoist-la-Forêt.

9 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Amicale des anciens élèves et parents d'élèves du Château-d'Oleron.** But: défendre, patronner et faire aimer l'école laïque; continuer l'œuvre d'éducation commencée à l'école; développer parmi les sociétaires les sentiments d'affection réciproque, les idées de solidarité et de tolérance et la pratique de la coopération. Siège social: école publique de garçons du Château-d'Oleron.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **La Diane de Tipasa.** But: grouper solidairement les chasseurs qui le désirent afin de mettre en commun leurs droits et leurs devoirs et de donner plus de force à leurs justes revendications; entretenir entre ses adhérents des rapports constants et des sentiments amicaux; assurer à tous la possibilité de la pratique de la chasse dans de bonnes conditions. Siège social: mairie de Tipasa.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Groupe d'éducation populaire **Arts et Loisirs d'Exireuil et de Nanteuil.** But: développer l'instruction et l'éducation populaires. Siège social: chez M. Gauthier (Pierre), au Chaillot-d'Exireuil, par Saint-Maixent-l'Ecole.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association amicale du personnel des agences d'architectes du Finistère.** But: resserrement des liens amicaux entre les différents membres de la corporation et, accessoirement, défense de leurs intérêts. Siège social: chez Touz, rue Jean-Jaurès, à Brest.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Saint-Cirgues-la-Loutre.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Cirgues-la-Loutre.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Marie-Madeleine.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Sainte-Marie-Madeleine, au Mottier, Replonges.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Syndicat de défense des abonnés d'eau de la ville de Bourgoin.** But: assurer la défense de tous les abonnés de Bourgoin; enrayer les hausses du prix de l'eau par tous les moyens dont elle disposera. Siège social: café Billiemaz, place Carnot, Bourgoin.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Avenir flinois.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment le mouvement Cœurs vaillants et Ames vaillantes, les foyers de jeunes gens et de jeunes filles, les cercles d'études et les séances récréatives, la colonie de vacances de Flines-lez-Roches. Siège social: 3, rue Delhaye, Flines-lez-Roches.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine scolaire autonome des écoles publiques.** But: permettre le bon fonctionnement et la gestion de la cantine scolaire. Siège social: mairie d'Orbigny.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Conseil local de parents d'élèves des écoles laïques de Montbrison.** But: grouper les parents des élèves des écoles laïques; veiller à la défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: salle des conférences, mairie de Montbrison.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Senoux.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: patronage de Saint-Senoux.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Senoux.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: patronage de Saint-Senoux.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de parents d'élèves de l'institution Notre-Dame de Villedieu.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement de l'école, la collaboration entre parents et maîtresses, et représenter les parents près des pouvoirs publics. Siège social: institution Notre-Dame de Villedieu.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bourg-des-Comptes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Bourg-des-Comptes.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bourg-des-Comptes.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Bourg-des-Comptes.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pont-Réan.** But: défense et soutien des intérêts de l'école privée de filles de Pont-Réan. Siège social: école privée de filles de Pont-Réan.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pont-Réan.** But: défense et soutien des intérêts de l'école privée de garçons de Pont-Réan. Siège social: école privée de garçons de Pont-Réan.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Laillé.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Laillé.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association sportive Epeule-Alouette.** But: football association. Siège social: 36, rue de l'Alouette, Roubaix.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union d'entr'aide franco-arménienne.** But: organiser l'entr'aide sur le plan technique, matériel, moral et culturel. Siège social: 9, avenue Calmels, Bois-Colombes.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque d'anciens élèves, de parents d'élèves et amis de l'école publique de Moroges.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Moroges.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association de parents d'élèves des écoles publiques de Bonnières-sur-Seine.** But: défense des intérêts de l'école. Siège social: mairie de Bonnières.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Comité d'entr'aide sociale de Fleurie.** But: trouver les ressources nécessaires pour l'entretien, dans la commune, d'une infirmière assistante médicale. Siège social: mairie de Fleurie.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association de parents d'élèves de l'école libre d'Artemare.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre, Artemare.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale des anciens élèves et amis de l'école des Heuraouas.** But: entretenir les liens d'amitié et d'entr'aide de tous les anciens élèves de l'école. Siège social: à l'école des Heuraouas, douar Houraoua, commune d'Aïn-Taya.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Notre-Dame-de-la-Couldre de Parthenay,** rue de la Citadelle, Parthenay. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Notre-Dame-de-la-Couldre, Parthenay.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Comité des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes.** But: organisation de fêtes, manifestations commerciales, artistiques ou culturelles. Siège social: mairie de Bazoches-les-Gallerandes.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Centre saint-gaudinois d'études cinématographiques.** But: culture par le film. Siège social: 1, rue du Soumetz, Saint-Gaudens.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Les Amis de l'enfance écolière de Tarentaise.** But: promouvoir tous moyens éducatifs pouvant concourir, en dehors de l'école, à la formation des enfants d'âge scolaire. Siège social: direction des œuvres, rue de la Sous-Préfecture, Moutiers.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Plufur.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Plufur.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Amicale laïque de l'école de filles de Lure.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de filles, 28, rue Pasteur, Lure.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Groupe d'éducation populaire Saint-Jean-Bosco.** But: éducation physique, artistique et morale de l'enfance et de la jeunesse. Siège social: 59, rue des Soupirants, Calais.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Cyclo-Sport de Mandres.** But: développer la pratique du sport cycliste sous forme de courses et d'excursions. Siège social: mairie de Mandres.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Union syndicale des retraités de l'Etat (O. E. T. A. C.)** (section de la Montagne et communes environnantes). But: sauvegarder les avantages acquis en matière de pensions; renseigner ses adhérents pour la constitution des dossiers de pensions; établir entre la fédération des retraités Union une liaison amicale d'entr'aide morale et matérielle. Siège social: café de la Paix, rue Aristide-Briand, la Montagne.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Saint-Méloir-des-Bois.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Méloir-des-Bois.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale des anciens élèves et des parents d'élèves des écoles publiques de Lancieux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Lancieux.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école, rue de la Venelle-aux-Lièvres, Ver-sur-Mer.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Tramain.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Tramain.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Carnoët.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Carnoët.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Lanrelas.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Lanrelas.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Pluduno.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Pluduno.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Pluduno.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Pluduno.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale du personnel de la banlieue électrifiée 750 volts de la région Ouest de la S. N. C. F.** But: créer ou renforcer des liens d'amitié entre tous les agents du service 750 volts. Siège social: 20, rue de Rome, Paris.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Dunkerque. **Les Castors de Flandre.** But: coordonner l'activité des Castors, c'est-à-dire de ceux qui, en dehors de leur activité professionnelle normale, travaillent à la construction de leur logement. Siège social: mairie de Gravelines.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Brélevénez.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique du Rusquet en Brélevénez.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Maur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Maur, 4, rue Trouillet, Lunéville.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jacques de Neufchâtel-en-Bray.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 37, grande-rue Saint-Jacques, Neufchâtel-en-Bray.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'institution de la Providence,** à Eu. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 45, rue Jeanne-d'Arc, Eu.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception de Saint-James.** But: soutenir la vie de l'école; rapports entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école de l'Immaculée-Conception de Saint-James.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Moulines (A. P. E. L.).** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre mixte Notre-Dame de Pontmain, Moulines.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Avranches.** But: assurer le soutien et la gestion matérielle de l'école et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Joseph, Avranches.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale de l'école laïque de filles,** Vallon-en-Sully. But: éducation scolaire, périscolaire ou postscolaire. Siège social: école publique de filles de Vallon-en-Sully.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. Association **Clique de Rougemont.** But: formation de jeunes tambours et clairons. Siège social: Maison de l'asile, Rougemont.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Amicale théâtrale des écoles publiques de Savigné-l'Evêque.** But: organisation de fêtes scolaires et postscolaires au profit des écoles publiques. Siège social: école publique de garçons de Savigné-l'Evêque.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des jardins ouvriers du centre de distribution mixte gaz et électricité de Perpignan.** But: créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège social: bureau de la C. A. S., 45, rue François-Rabelais, Perpignan.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Noirterre.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école libre. Siège social: salle paroissiale de Noirterre.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Lhoumois.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de Lhoumois.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Immaculée-Conception de la Fare-les-Oliviers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: impasse du Moulin, la Fare-les-Oliviers.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Groupe sportif entreprise Bellevue-Rivière.** But: pratique de tous les sports. Siège social: clos Chevaillard, 29, avenue de Rochetaillée, Saint-Etienne.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Quemperven.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Quemperven.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Paimpol. But: aide matérielle et morale aux familles; œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école Saint-Joseph, Paimpol.

16 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame de Caderot,** à Berre. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, quartier Caderot, Berre.

16 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre de Fontlongue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'association de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire de Fontlongue, Miramas.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auxerre. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat de garçons, 3, rue Martineau-des-Chesnez, Auxerre.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne,** à Lure. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Sainte-Anne, Lure.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale laïque de Lugny-Champagne.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique de Lugny-Champagne.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les parents d'élèves inscrits à l'école pour apporter un soutien moral et matériel à cette école, aux familles, aux professeurs. Siège social: école du Sacré-Cœur, rue Porte-Basse, Allassac.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Société de bienfaisance Okba Ibnou Nafaa.** But: secourir matériellement et financièrement les personnes et familles nécessiteuses. Siège social: cercle du Progrès, 9, place du Gouvernement, Alger.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des chefs de famille de la Ville-Ginglin,** Saint-Brieuc. But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: presbytère, rue La Fayette, Saint-Brieuc.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre,** à Sauternes. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, Sauternes.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'enseignement primaire à l'école du cours secondaire de la Sauque,** à Labrède. But: éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; soutien à la vie de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: château de la Sauque, Labrède.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'enseignement secondaire à l'école du cours secondaire de la Sauque,** à Labrède. But: éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; soutien à la vie de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: château de la Sauque, Labrède.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de la Roche-Derrien.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, la Roche-Derrien.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves du pensionnat Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 84, rue Saint-Gervais, Rouen.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'institut Jeanne-d'Arc,** Lambesc. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route de Pélissanne, Lambesc.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Puy-Sainte-Réparade.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, la Bourgade, le Puy-Sainte-Réparade.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Trets.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, avenue Pasteur, Trets.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François-Xavier.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 62, rue Louis-Pasteur, Darnétal.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montigny-le-Gannelon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de filles, place Saint-Nicolas, Montigny-le-Gannelon.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Ducey.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école de garçons de Ducey.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre (A. P. E. L.),** Saint-Laurent-de-Terregatte. But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Laurent-de-Terregatte.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves (A. P. E. L.) de l'institution Sainte-Marie,** Cherbourg. But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: institution Sainte-Marie, rue de l'Ingénieur-Cachin, Cherbourg.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Coulouvray (A. P. E. L.).** But: assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre de Coulouvray.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre (A. P. E. L.) de Romagny.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre de Romagny.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie, dite Ecole Montesquieu** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 12, rue Montesquieu, le Havre.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves des écoles libres de Saint-Nicolas-près-Granville.** But: soutenir la vie des écoles; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Nicolas-près-Granville.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Duguesclin de Pontorson.** But: soutenir la vie de l'école; rapports entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: rue du Général-Patton, Pontorson.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association sportive des Amitiés laïques d'Aurillac.** But: éducation physique et sports. Siège social: Amitiés laïques, rue Paul-Doumer, Aurillac.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association de gestion de l'école ménagère familiale rurale du Sacré-Cœur.** But: soutien matériel et moral de l'école ménagère. Siège social: école ménagère familiale et rurale du Sacré-Cœur, Cléron.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Corlay.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Corlay.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Saint-Genis-d'Hiersac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons de Saint-Genis-d'Hiersac.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves des écoles laïques de la commune d'Inzinzac.** But: faire aimer l'école laïque; venir en aide aux élèves de l'école, les récompenser; former le goût artistique et littéraire des anciens élèves; aider au développement des œuvres péri et post-scolaires. Siège social: mairie d'Inzinzac.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Bourneau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, bourg de Bourneau.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Ursule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'institution; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Danton, Dijon.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Bourg-Lastic.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles de Bourg-Lastic.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception.** But: aide à l'école et collaboration avec les maîtres. Siège social: 5, rue du Pont-Neuf, Alençon.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de la rue du Cours.** But: aide à l'école et collaboration avec les maîtres. Siège social: 25, place à l'Avoine, Alençon.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent,** à Bourg. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Vincent, 23, rue G.-Vicaire, Bourg.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Bourg.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Notre-Dame, 8, rue de Yarenne, Bourg.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles d'Eygurande.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école privée de filles, Eygurande.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association des parents d'élèves du premier degré de l'école des filles Jeanne-d'Arc.** But: grouper les parents d'élèves inscrits à l'école pour apporter un soutien moral et matériel à cette école, aux familles, aux professeurs. Siège social: 15, rue Vieille-Préfecture, Tulle.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Curemonte. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Sainte-Marie, Curemonte.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Meyssac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école des filles, route de Pierre-Taillade, Meyssac.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Bernadette de Branceilles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Sainte-Bernadette, Branceilles.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Bort.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Saint-Joseph, place Jeanne-d'Arc, Bort.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Egletons. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, rue Docteur-Sikora, Egletons.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'établissement scolaire privé de Rouperroux.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école libre de Rouperroux.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Club bouliste des Bières de Champigneulles.** But: pratique du sport boules. Siège social: 121, rue de Bordeaux, Angoulême.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Chapelle-Gaudin.** But: assurer la gestion et le développement de l'école libre. Siège social: école libre de filles de la Chapelle-Gaudin.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Fuveau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école de filles, avenue Barthélémy, Fuveau.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Jehanne-d'Arc de Pélissanne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école de filles, rue Emile-Pelletan, Pélissanne.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école de la Présentation de Salon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: 60, place Louis-Blanc, Salon.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Symphonie du collège change son titre et devient **Cercle symphonique.** Siège social: mairie de la ville d'Eu.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, à Saint-Lô. **Association d'éducation populaire de Torigni-sur-Vire.** But: organiser le fonctionnement matériel des écoles libres; recruter directeurs et maitres et assurer leurs rémunération, perfectionnement et retraites; acquérir ou louer les locaux nécessaires; établir et entretenir des rapports avec les associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: 3, rue Leprovost, Torigni-sur-Vire.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, à Saint-Lô. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Torigni-sur-Vire.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace de l'action des maitres; liaison avec toutes associations semblables; représenter les parents auprès des pouvoirs publics; percevoir l'allocation trimestrielle scolaire. Siège social: 3, rue Leprovost, Torigni-sur-Vire.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Chantal de Cherbourg.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maitres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: 89, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'externat de l'Assomption.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maitres. Siège social: 32, rue Lord-Kitchener, le Havre.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Amicale laïque entre les élèves et les anciens élèves de l'école de Sainte-Marie-en-Chaux.** But: éducatif et moral. Siège social: école mixte de Sainte-Marie-en-Chaux.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association catholique des chefs de famille de Pommerit-le-Vicomte.** But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: salle Saint-Paul, bourg de Pommerit-le-Vicomte.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Bègles. But: soutien de l'école. Siège social: 65, avenue Bergonié, Bègles.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école libre de Nouvelle-Eglise.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cognac. **L'Etoile du berger.** But: mettre à la portée des enfants des écoles du département et des jeunes en apprentissage les bienfaits d'un séjour à la montagne. Siège social: centre d'action sociale, rue Aristide-Briand, Cognac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Nuits-Saint-Georges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: 9, rue Gassendi, Nuits-Saint-Georges.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de Nuits-Saint-Georges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: 8, rue Gassendi, Nuits-Saint-Georges.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse de Sémallé.** But: aide à l'école et collaboration avec les maitres. Siège social: école privée, Sémallé.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Sainte-Croix.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école publique, Sainte-Croix.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Union des ex-footballeurs.** But: conseiller et diriger les jeunes. Siège social: bar Varçois, 83, cours Jean-Jaurès, Grenoble.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** Egletons. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Saint-Joseph, place des Tilleuls, Egletons.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Martin d'Ussel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Saint-Martin, 46, avenue Carnot, Ussel.

19 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Sacré Cœur d'Ussel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 11 et 13, rue de Gaulle, Ussel.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Joseph d'Ussel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Lachaze, Ussel.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Belpeuch.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école de Belpeuch, commune de Camps.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chamboulive.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école libre de filles, Chamboulive.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Cany.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maitres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Cany.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Bassac.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, route de Saint-Simon, Bassac.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école presbytérale.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 12, rue Fénelon, Angoulême.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Joseph de Parthenay.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de Saint-Joseph, boulevard Anatole-France, Parthenay.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Pompaire.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de Pompaire.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles,** au bourg de Villenave-d'Ornon. But: soutien de l'école. Siège social: chemin des Sables, Villenave-d'Ornon.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association du sou des écoles laïques de Serves-sur-Rhône.** But: développer les œuvres complémentaires de l'école publique. Siège social: école publique de Serves.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** à Argenton-l'Eglise. But: assurer la gestion et le développement de l'école; liaison entre les parents. Siège social: école de filles d'Argenton-l'Eglise.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** à Argenton-l'Eglise. But: assurer la gestion et le développement de l'école; liaison entre les parents. Siège social: école de filles d'Argenton-l'Eglise.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire du Sacré-Cœur, 20, rue Lacépède, Aix-en-Provence.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Fuveau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue d'Aix, Fuveau.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie d'Aix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1, rue de Jouques, Aix-en-Provence.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Aignan.** But: éducation et entr'aide. Siège social: école Saint-Aignan, 20, rue Saint-Marc, Orléans.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Aubin, de la Chevallerais.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, route de Blain, bourg de la Chevallerais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chevallerais, dite Ecole Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de la Chevallerais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la Providence, 25, rue Gabriel-Péri, Pamiers.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des chefs de famille, parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 24, rue de la Madeleine, Châteaudun.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Gy-les-Nonains.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Gy-les-Nonains.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph,** 37, rue du Havre, Sainte-Adresse. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 37, rue du Havre, Sainte-Adresse.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des chefs de famille, parents d'élèves de l'école Sainte-Cécile.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école Sainte-Cécile; soutenir moralement et matériellement l'école, les familles et les maîtres; favoriser l'entente avec toutes les associations analogues. Siège social: 16, rue Saint-Valerien, Châteaudun.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pipriac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons, Pipriac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pipriac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles, Pipriac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Saint-Nectaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Nectaire.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Laurent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Laurent, 24 *bis*, rue Philippe-de-Gueldres, Pont-à-Mousson.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Externat Notre-Dame, 1, rue Charles-Lepois, Pont-à-Mousson.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Mamet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Mamet.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Polminhac.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Polminhac.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Victor.** But: entretenir des relations entre chefs de famille, maîtres et toutes associations libres. Siège social: école Saint-Victor, Polminhac.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Neuville-Saint-Vaast. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre Jeanne-d'Arc, Grand'Place, Neuville-Saint-Vaast.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves du premier degré de l'institution Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, 24, avenue Fontaine-Argent, Besançon.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Plaimbois-Vennes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Plaimbois-Vennes, par Flangebouche.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 82, rue Biron, Périgueux.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école primaire élémentaire privée de garçons Ecole Saint-Michel,** à Ornans. But: défense des parents d'élèves. Siège social: école Saint-Michel, rue Saint-Laurent, Ornans.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Joseph de Saint-Flour.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, 3, avenue de la Gare, Saint-Flour.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique de Chasselas.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du pensionnat de l'Etoile.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 81, chemin de Fontanières, la Mulatière.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **La Distraction des malades.** But: création et développement de bibliothèques dans les sanas. Siège social: mairie de Pau.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Dinan.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maitres. Siège social: institution Notre-Dame-de-la-Victoire, Dinan.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Comité permanent des fêtes de charité des quartiers Mirabeau et des Halles.** But: organisation des fêtes de bienfaisance. Siège social: café Mirabeau, cours Mirabeau, Narbonne.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame,** à la Ronde. But: soutien matériel et moral de l'école; groupement des chefs de famille. Siège social: école libre de filles, la Ronde.

20 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Sacre-Cœur,** à la Ronde. But: soutien matériel et moral de l'école; groupement des chefs de famille. Siège social: école de garçons, la Ronde.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres. Siège social: 52, rue Boitant, Angoulême.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes de la commune de Tresses.** But: organisation de manifestations de bienfaisance et de réjouissances à l'occasion des fêtes. Siège social: salle Adéma, Tresses.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres. Siège social: 31, rue de la Cloche, Ruffec.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Cours Sainte-Catherine de Sienne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'association de l'école et des maitres. Siège social: 1, rue Suffren, Aix-en-Provence.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école de filles (école privée) de Neuville-aux-Bois, dite Ecole Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutenir l'école et les maitres. Siège social: école Sainte-Marie, rue des Villeneuves, Neuville-aux-Bois.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Notre-Dame, rue du Calvaire, la Montagne.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Société mancelle des amis des oiseaux.** But: grouper les amateurs d'oiseaux; propager les moyens d'élevage ainsi que leur protection. Siège social: café du Nord, 20, place de la République, le Mans.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'institution Rey.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maitres. Siège social: 26, boulevard de la Marne, Rouen.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie (A. P. E. L.).** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maitres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Sainte-Marie, 6, boulevard Amiral-Gauchet, Avranches.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: soutien des intérêts de l'école. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Ferrières-en-Gâtinais.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Saint-Hilaire-de-Riez.** But: soutien de l'école et des maitres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Hilaire-de-Riez.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Hilaire-de-Riez.** But: soutien de l'école et des maitres. Siège social: école privée de filles de Saint-Hilaire-de-Riez.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale laïque de Pont-Saint-Martin.** But: défense des intérêts de l'école publique péri et postscolaire. Siège social: école publique de Pont-Saint-Martin.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Inter-Club aéronautique du Centre.** But: développer les sports aériens. Siège social: chez M. Alajouanine (Guy), Chambon-sur-Voueize.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse de Rethel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Sainte-Thérèse, quai Calgnot, Rethel.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Bernadette.** But: grouper les personnes ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des maitres et des familles. Siège social: 110, rue de Boudonville, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Mansuy.** But: grouper les personnes ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des maitres et des familles. Siège social: 245, avenue de la Libération, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'institution de la Présentation de Saint-Flour.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: institution de la Présentation, 1, cours Spy-des-Terres, Saint-Flour

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Rethel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres. Siège social: école Notre-Dame, 10, rue Thiers, Rethel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Campel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Campel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Campel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Campel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Loutehel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de Loutehel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier **Association des parents d'élèves de l'école privée du Chauffaud.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maitres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée du Chauffaud, Villers-le-Lac.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres. Siège social: rue Denis-Papin, Angoulême.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Amis de l'école laïque,** Jarville. But: diffuser la pensée laïque par les œuvres péri et postscolaires. Siège social: école publique de garçons, 3, rue Foch, Jarville.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons,** à la Chapelle-Montligeon. But: apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école Notre-Dame, la Chapelle-Montligeon.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres. Siège social: école libre, Thiézac.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Alyre.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maitres. Siège social: école, 20, rue Saint-Georges, Clermont-Ferrand.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves de l'école Ozanam.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: 14, rue Saint-Vincent-de-Paul, Tarbes.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre de Montsort.** But: aide à l'école et collaboration avec les maitres. Siège social: 29, rue des Tisons, Alençon.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montbéliard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maitres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, 12, rue Saint-Maimbœuf, Montbéliard.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Saint-Joseph.** But: soutien de l'école. Siège social: 21, rue Paul-Louis-Lande, Bordeaux.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Boismé.** But: établir une liaison entre les parents des enfants pour la gestion de l'école et son développement. Siège social: école de garçons, Boismé.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Boismé.** But: établir une liaison entre les parents des enfants pour la gestion de l'école et son développement. Siège social: école de filles de Boismé.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Notre-Dame de Saint-Laurs.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de ladite école. Siège social: école libre de Saint-Laurs.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de filles de Champdeniers.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de ladite école. Siège social: école libre, Champdeniers.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Niort. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cours.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de ladite école. Siège social: école libre de Cours.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'institution du Sacré-Cœur de Lamballe.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Lamballe.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Chapelle-Thireuil.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de ladite école. Siège social: école libre de filles de la Chapelle-Thireuil.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de la Chapelle-Thireuil.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de ladite école. Siège social: école libre de garçons, la Chapelle-Thireuil.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 16, boulevard Saint-Louis, Aix-en-Provence.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, boulevard Notre-Dame, Aix-en-Provence.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Gervais-en-Belin.** But: soutien de l'école et des maîtres; groupement des chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Gervais-en-Belin.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Pavin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pavin, rue du Pavé, le Mans.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Appolinard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école privée de filles, rue de l'Eglise, Saint-Appolinard.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Roch.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 23, rue Clément-Forissier, Saint-Etienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Roch.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 60, rue Antoine-Durafour, Saint-Etienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire de garçons, dite Pensionnat Saint-Louis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Louis, 22, rue Désiré-Claude, Saint-Etienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 87, faubourg Bannier, Orléans.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 88, faubourg Bannier, Orléans.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph de Conlie.** But: soutenir par tous les moyens matériels et moraux l'école Saint-Joseph de Conlie. Siège social: école Saint-Joseph de Conlie.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marthe.** But: soutenir par tous moyens matériels et moraux l'école Sainte-Marthe. Siège social: école Sainte-Marthe, rue du Nord, le Mans.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association des parents d'élèves de l'externat de l'Enfant-Jésus de Fumay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: externat de l'Enfant-Jésus, Fumay.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Fumay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, place du Baty, Fumay.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association des parents d'élèves de l'institut Lacordaire,** à Charleville. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 15, boulevard Gambetta, Charleville.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Mourjou. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Mourjou.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Nicolas.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 200, rue Otis-Mygatt, Buzenval, par Rueil.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de l'institution Saint-Joseph de Landerneau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 56, rue des Déportés, Landerneau.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire libre, 6, rue Henri-Cloppet, le Vésinet.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association locale du Mouvement national d'épargne de la Madeleine.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de la Madeleine.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école du Sacré-Cœur, 29, rue Bernard-Palissy, Tours.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chambost-Longessaigne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de Chambost-Longessaigne.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Conscrits de la classe 1953.** But: entr'aide et camaraderie entre les conscrits. Siège social: café d'Alsace, 4, faubourg des Ancêtres, Belfort.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue du Lieutenant-Colonel-Deymes, Narbonne.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole du Sacré-Cœur, de Pannecé.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, place de l'Eglise, au bourg de Pannecé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Herblon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de Saint-Herblon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, au bourg de Saint-Herblon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, rue d'Aigrefeuille, Saint-Lumine-de-Clisson.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue d'Aigrefeuille, Saint-Lumine-de-Clisson.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Pierre.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, au bourg de Montrelais.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph de Secondigny.** But: assurer le soutien, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école Saint-Joseph, Secondigny.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Belligné, dite Saint-Martin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, route de Beaumé, au bourg Belligné.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, route de Beaumé, au bourg de Belligné.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, bourg de Roche-Blanche.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Michel.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, bourg de Roche-Blanche.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** à Cadolive. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Cadolive.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles,** à Cadolive. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Cadolive.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Paul d'Arifat.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école mixte privée, Arifat.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de filles Saint-Barthélémy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants présents à l'école; soutien moral et matériel de l'école; entente avec les autres associations. Siège social: école Saint-Barthélémy, 18, montée Claire-Virenque, Nice.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle, dite Ecole maternelle de Saint-Donatien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle de Saint-Donatien, 61 *bis*, rue du Coudray, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Psalette Saint-Donatien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Psalette Saint-Donatien, 2, rue Guillet-de-La-Brosse, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, 136, rue du Général-Buat, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Donatien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Donatien, 11, rue Saint-Donatien, Nantes.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Rémi.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Saint-Rémi, 8, place Carnot, Charleville.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse,** à Nouzonville. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, 13, rue du Général-Margueritte, Nouzonville.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, route de la Papotière, Nantes-Doulon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Michel.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, rue de la Papotière, Nantes-Doulon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de l'Ile-d'Arz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de l'Ile-d'Arz.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Baden.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Baden.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Baden.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Baden.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'Ile-d'Arz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de l'Ile-d'Arz.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association de parents d'élèves du premier degré du pensionnat d'Ecole.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits au pensionnat; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat d'Ecole.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille qui ont la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 46, boulevard d'Angleterre, Béziers.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Comité alpin de rééducation par la montagne.** But: création d'un centre de rééducation recevant des garçons inadaptés. Siège social: palais de justice de Gap.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Le Foyer de la jeunesse des écoles laïques de Vannes change son titre et devient **Foyer de la jeunesse de Vannes.** Siège social: mairie de Vannes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association de parents de colons.** But: organisation matérielle des colonies de vacances. Siège social: 6, rue Emile-Duclaux, Aurillac.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Lafitole.** But: fonctionnement matériel de l'école libre de Lafitole. Siège social: école libre, Lafitole.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame,** à Orthez. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue Moncade, Orthez.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte Saint-Louis de Mesplède.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, Mesplède.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Ecole libre mixte de Sault-de-Navailles.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Joseph de Sault-de-Navailles.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph,** à Orthez. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Bourg-Vieux, Orthez.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école mixte libre Saint-Martin,** à Orthez. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, quartier Castétarbe, Orthez.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la cité de plein air d'Angreviers-Gorges.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la cité de plein air d'Angreviers-Gorges.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, au bourg de Saint-Fiacre-sur-Maine.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION

EDITION MISE A JOUR AU 1ER DÉCEMBRE 1951

Arrêté du 16 décembre 1947
et arrêtés postérieurs modifiant le texte initial.

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels, 31, QUAI VOLTAIRE, 31 — PARIS (7e)
ET AUX
bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, 91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES, PARIS (8e) (dans le hall)
et 19, RUE SCRIBE, 19 — PARIS (9e)
(Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 600 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais supplémentaires d'envoi,
sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e),
(Compte chèque postal n° 9063-13 Paris.)